



**Nova Scotia School Insurance Program**

# **Rapport annuel 2024**

**LES PROGRÈS, AVANT LES PROFITS.**

RAPPORT ANNUEL 2024  
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU SIP _____	3
Énoncé de mission _____	4
L'avantage réciproque _____	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	5-7
RAPPORTS _____	8-9
Message du président du conseil d'administration et du directeur général	8
SOUSCRIPTEURS _____	10
DIRECTION DU SIP _____	11-12
ANNEXES _____	13

Annexe 1 – États financiers vérifiés et signés

Annexe 2 – Infolettre printemps-été 2024 du SIP

# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### APERÇU DU SIP

Le Nova Scotia School Insurance Program (SIP) consiste en une bourse d'assurances réciproques, agréée par le surintendant des assurances de la Province de la Nouvelle-Écosse. Le nom officiel du SIP est le Nova Scotia School Insurance Exchange.

Le SIP est une organisation à but non lucratif détenue et gérée par les sept centres régionaux pour l'éducation de la Nouvelle-Écosse, le Conseil scolaire acadien provincial et le Nova Scotia Community College (NSCC). Il permet aux souscripteurs de maintenir efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer économiquement les risques non conservés au marché de l'assurance en tirant parti des économies d'échelle. L'un des principaux objectifs consiste à stabiliser les primes des souscripteurs chaque année et à équilibrer les fluctuations des cycles traditionnels des marchés dur et mou de l'assurance.

Le mandat du SIP est d'offrir des solutions d'assurance adaptées à l'éducation, des services d'administration et de règlement des demandes d'indemnisation ainsi que des services de gestion des risques aux centres régionaux pour l'éducation, au CSAP et au NSCC.

La portée des activités du SIP comprend :

- Enquêtes sur les demandes d'indemnisation, leur gestion et leur règlement
- Gestion des risques
- Prévention des sinistres
- Souscription d'assurance (polices de deuxième risque)
- Surveillance du marché de l'assurance
- Gestion des rapports d'incidents
- Inspections des écoles
- Assurance-accident des élèves
- Assurance-accident pour bénévoles
- Défense des intérêts des souscripteurs en ce qui concerne toutes les questions liées aux risques et aux demandes d'indemnisation

# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### ÉNONCÉ DE MISSION

---

LE SIP EST UNE BOURSE D'ASSURANCES À BUT NON LUCRATIF QUI S'ENGAGE À OFFRIR DES SERVICES D'ASSURANCE DE QUALITÉ AUX CENTRES POUR L'ÉDUCATION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, AU CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL ET AU NOVA SCOTIA COMMUNITY COLLEGE.

---

### L'avantage réciproque

---

- Accès direct à des conseils pour gérer les risques et à un service de gestion des demandes d'indemnisation
- Service personnalisé offert au secteur de l'éducation publique de la Nouvelle-Écosse
- Regroupement des profils de risque liés à l'éducation en Nouvelle-Écosse afin de tirer parti d'économies d'échelle, de maintenir efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer les risques non désirés au marché de l'assurance au meilleur coût
- Participation et gouvernance par le biais d'une représentation au sein du conseil d'administration

# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024 DU SIP

Un conseil d'administration composé de neuf membres est tenu d'effectuer la gouvernance du School Insurance Program. Nos souscripteurs désignent un·e représentant·e de chaque centre pour l'éducation, du CSAP et du NSCC Le conseil d'administration du SIP pour l'année 2023-2024 était composé de :



Chris Grover, CPA, CGA

Président du conseil

Directeur des finances



**Strait**

Regional Centre for Education



Tiffany Joudrey, CPA, CGA

Vice-présidente du conseil

Directrice des finances



**South Shore**

Regional Centre for Education

NO IMAGE  
AVAILABLE

Craig Crosby

Membre du conseil

Directeur des opérations



**Tri-County**

Regional Centre for Education

# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SIP POUR L'ANNÉE 2023-2024



Lewis MacDonald, ing., PMP

Membre du conseil

Directeur des opérations



**Cape Breton-Victoria**  
Regional Centre for Education



Pat Murphy, B.Éd., M.Éd.

Membre du conseil

Directeur des programmes et des services aux élèves



**Annapolis Valley**  
Regional Centre for Education



Meaghen Powell, CPA

Membre du conseil

Directrice des finances



**Halifax**  
Regional Centre for Education



Janine Saulnier, B.Sc., MBA

Membre du conseil

Directrice des finances et trésorière



William Strubank, B.Sc.

Membre du conseil

Gestionnaire de la santé et de la sécurité, Services environnementaux



Jessie Taggart, B.Sc.

Membre du conseil

Directrice des ressources humaines



# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sommes ravis de présenter le rapport annuel 2023-2024 du SIP.

Au cours de la dernière année, le SIP a poursuivi son mandat principal, qui consiste à offrir des conseils et des services professionnels en matière de gestion des risques, de demandes d'indemnisation et d'assurance à ses précieux souscripteurs.

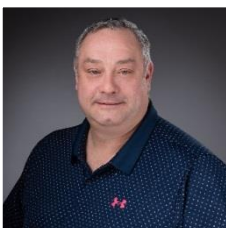
On a mis à l'épreuve nos activités l'année dernière, car on a eu recours à la **Police d'assurance sur les biens** du SIP par rapport à l'événement météorologique extrême de juillet 2023, lors duquel de nombreuses régions de la province ont connu des accumulations de pluie sans précédent, entraînant de graves inondations. Aux fins du bilan de l'année, les demandes d'indemnisation pour dommages matériels ont continué à présenter un défi en termes de fréquence et de gravité.

Les coûts pour ces demandes reflètent aussi toujours les effets de l'inflation systémique et la disponibilité restreinte des entrepreneurs.

Les événements survenus ces dernières années, tels que des ouragans, des vortex polaires et des incendies de forêt, mettent en lumière les défis auxquels le SIP et notre Police d'assurance sur les biens devront faire face dans les années à venir en raison des changements climatiques. Le personnel et le conseil d'administration du SIP effectueront la planification qui s'impose pour s'assurer de disposer des ressources nécessaires pour fonctionner efficacement dans ce qui s'avérera sans aucun doute être un avenir incertain d'un point de vue météorologique.

L'**assurance responsabilité civile générale** et les **polices d'assurance erreurs et omission en éducation** continuent à suivre les tendances antérieures sans être préoccupantes. Les demandes d'indemnisation reçues dans le cadre de la Police d'assurance sur les biens du SIP ont donc été le principal facteur expliquant les résultats financiers du SIP cette année encore.

Le personnel du SIP et le conseil d'administration continueront le travail nécessaire pour s'assurer que le SIP reste un partenaire d'assurance réciproque de confiance pour les souscripteurs dans les années à venir. C'est dans cette optique que le conseil d'administration a entamé le processus d'élaboration d'un plan stratégique quinquennal. Ce plan, une fois finalisé, donnera une orientation claire au SIP et constituera une feuille de route sur la façon dont il répondra de manière proactive aux besoins des souscripteurs au cours des cinq prochaines années.



Chris Grover, président



Bruce Macdonald, directeur général



# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

Le conseil d'administration a mené à bien plusieurs activités au cours de l'année, notamment les suivantes :

- Une demande publique de propositions de fournisseurs de services bancaires et d'investissement a été publiée et un fournisseur a été nommé.
- Une opinion sans réserve a été émise par l'actuaire du SIP, JSCP, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Les états financiers (annuels) ont été vérifiés.
- Une opinion sans réserve a été émise par le vérificateur du SIP, KPMG, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Au 1<sup>er</sup> avril 2022, la SIP a adopté la NIIF 17 et la NIIF 9; la NIIF 17 a eu pour effet d'augmenter les réserves pour la stabilisation des taux (et de réduire le passif des contrats d'assurance) de 257 000 \$, comme indiqué dans les bilans régularisés au 1<sup>er</sup> avril 2022 et au 31 mars 2023.
- Au 31 mars 2024, la valeur totale des demandes d'indemnisation non réglées s'élevait à 5 353 109 \$.
- Le passif des contrats d'assurance pour 2024 s'élevait à 15 559 747 \$, soit une augmentation de 10 191 411 \$ par rapport à 2023.
- Les réserves pour la stabilisation des taux à la clôture de l'exercice totalisaient 2 859 659 \$, soit 740 341 \$ de moins que la somme de 3 600 000 \$ recommandée par l'actuaire.
- Pour l'exercice financier 2023-2024, le conseil d'administration a augmenté les primes des souscripteurs afin de reconstituer les réserves pour la stabilisation des taux au niveau recommandé par l'actuaire. Malheureusement, le nombre de demandes d'indemnisation bien au-delà des attentes a entraîné une réserve pour la stabilisation des taux qui demeure nettement inférieure au niveau recommandé par l'actuaire. Le conseil d'administration entreprendra des réflexions stratégiques afin de rétablir les réserves pour la stabilisation des taux au niveau recommandé.
- L'assemblée générale annuelle du SIP a eu lieu le 21 juin 2024.

Nous remercions nos souscripteurs pour leur soutien continu au programme réciproque et notre personnel pour leur dévouement indéfectible envers nos souscripteurs.

# RAPPORT ANNUEL 2024

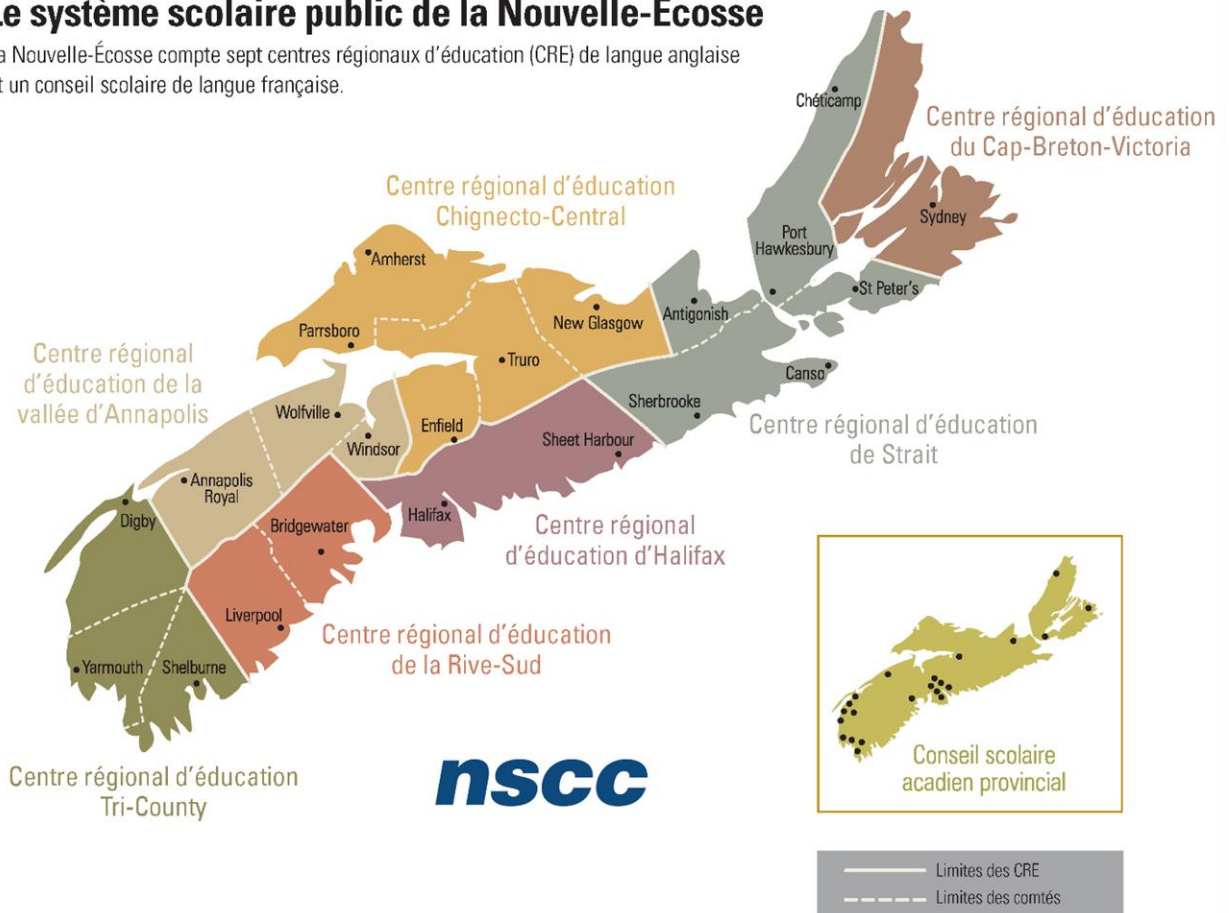
## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### SOUSCRIPTEURS

- Centre régional pour l'éducation de la vallée de l'Annapolis
- Centre régional pour l'éducation de Cap-Breton-Victoria
- Centre régional pour l'éducation de Chignecto-Central
- Conseil scolaire acadien provincial
- Centre régional pour l'éducation d'Halifax
- Nova Scotia Community College
- Centre régional pour l'éducation de South Shore
- Centre régional pour l'éducation de Strait
- Centre régional pour l'éducation de Tri-County

### Le système scolaire public de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte sept centres régionaux d'éducation (CRE) de langue anglaise et un conseil scolaire de langue française.



# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### DIRECTION DU SIP

Le personnel est responsable de gérer le SIP. Les membres du personnel ci-après étaient en poste au cours de l'année 2023-2024.



**Bruce Macdonald, B.A.A., PAA**

Directeur général

Bruce planifie, organise, gère et évalue les activités du SIP en fonction des objectifs établis par le conseil d'administration.



**Lee-Anne Dauphinee, CRM, PAA**

Gestionnaire des risques

Lee-Anne offre aux souscripteurs des services de gestion des risques, de prévention des sinistres et de souscription d'assurance.



**Cindy Norrad, CPA, CGA, CRM**

Contrôleuse

Cindy gère les finances du SIP, fait rapport au conseil d'administration et au surintendant des assurances, et s'occupe de la souscription.

# RAPPORT ANNUEL 2024

## NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

### DIRECTION DU SIP

Le personnel est responsable de gérer le SIP. Les membres du personnel ci-après étaient en poste au cours de l'année 2023-2024.



**Dawn Graves**  
Adjointe exécutive

Dawn apporte un soutien au directeur général, travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration et fournit un soutien administratif au personnel.



**Rebekah Tingley, CRM, PAA**  
Analyste en gestion des risques et en assurance

Rebekah apporte un soutien à la gestionnaire des risques, travaille en étroite collaboration avec les souscripteurs par rapport à des questions liées à la gestion des risques et à la collecte des données relatives aux risques.



**Meagan Spicer**  
Administratrice des demandes d'indemnisation

Meagan gère les demandes d'indemnisation, l'assurance-accident des élèves, les demandes de certificats d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.



**Valencia Forrest**  
Administratrice des demandes d'indemnisation

Valencia gère les demandes d'indemnisation, l'assurance-accident des élèves, les demandes de certificats d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.

**RAPPORT ANNUEL 2024**  
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

ANNEXE 1

États financiers vérifiés de 2024

États financiers combinés du

**SCHOOL INSURANCE  
PROGRAM DE LA  
NOUVELLE-ÉCOSSE**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



**KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.**  
Purdy's Wharf Tour 1  
1000-1959, rue Upper Water  
Halifax (NS) B3J 3N2  
Canada  
Téléphone 902 492 6000  
Télécopieur 902 429 1307

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux abonnés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état combinés de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état combinés du résultat net
- l'état combinés du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état combinés de la variations des réserves pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau combinés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière combinée et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Observations – Changements apportés aux méthodes comptables et aux informations comparatives***

Nous attirons l'attention sur la note 1(f) afférente aux états financiers qui explique que certaines informations comparatives présentées ont été rajustées après l'adoption rétrospective complète de nouvelles méthodes comptables, notamment en ce qui concerne les normes IFRS 9 et IFRS 17 :

- les informations en date du 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date ont été retraitées;
- les informations en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 ont été obtenues à partir des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022, lesquels ont été retraités (mais ne figurent pas dans les présentes).

La note 1(f) explique la raison de ces rajustements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

### ***Autres points – Changements apportés aux méthodes comptables et aux informations comparatives***

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons également audité les rajustements qui ont été effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives présentées :

- en date du 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date;
- en date du 1<sup>er</sup> avril 2022.

À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués. Notre rapport est destiné uniquement aux souscripteurs de l'entité et ne doit pas être utilisé par d'autres parties.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.





### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le
- caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même
- que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.r.l. / s.r.l. c. r. l.*

Comptables professionnels agréés

Halifax, Canada

Le 21 juin 2024

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Notes	Au 31 mars 2024	31 mars 2023 (après retraitement, note 1(f))	1 <sup>er</sup> avril 2022 (après retraitement, note 1(f))
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 561 242 \$	3 729 517 \$	6 348 866 \$
Placements	4	6 244 569	5 830 505	5 889 019
Autres débiteurs		66 284	57 906	–
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	9	1 646 000	1 286 000	–
Primes payées d'avance		2 667 319	2 432 896	2 161 878
Autres actifs		221 248	211 021	103 220
Droit d'utilisation	5	325 158	364 974	404 789
Immobilisations corporelles	6	50 683	30 295	22 340
<b>Total de l'actif</b>		<b>19 782 503 \$</b>	<b>13 943 114 \$</b>	<b>14 930 112 \$</b>
<b>Passif</b>				
Créditeurs et charges à payer		789 764 \$	284 005 \$	691 414 \$
Obligation locative	7	370 841	402 761	427 937
Passif-sinistres	9	15 559 747	10 191 411	10 648 788
<b>Total du passif</b>		<b>16 720 352</b>	<b>10 878 177</b>	<b>11 768 139</b>
Réserves des souscripteurs :				
Réserves de stabilisation des tarifs	12	2 859 659	2 961 672	2 850 701
Cumul des autres éléments du résultat global		202 492	103 265	311 272
		3 062 151	3 064 937	3 161 973
<b>Total du passif et des réserves</b>		<b>19 782 503</b>	<b>13 943 114 \$</b>	<b>14 930 112 \$</b>

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration :

\_\_\_\_\_administrateur

\_\_\_\_\_administrateur

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	31 mars 2024	31 mars 2023 (après retraitement, note 1(f))
Produit des activités d'assurance	14 338 787 \$	12 663 538 \$
Charges des services d'assurance	(13 700 877)	(12 045 974)
Résultats des services d'assurance	637 910	617 564
Produits financiers (note 4b))	381 053	277 758
Frais de gestion des placements	(21 225)	(31 608)
Charges financières d'assurance	(170 000)	(55 000)
Résultats financiers d'assurance, nets	189 828	191 150
Charges d'exploitation (note 14)	929 751	720 881
Résultat global	(102 013) \$	110 971 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat global

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
	(après retraitement)	
Revenu (perte) net(te)	(102 013)\$	110 971 \$
Autres éléments du résultat attendu :		
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	17 775	(230 760)
Ajustements de reclassement :		
Perte réalisée sur la cession de placements	86 251	22 753
Amortissement des primes et des escomptes comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(4 799)	–
Total des autres éléments du résultat global	99 227	(208 007)
Résultat étendu des pertes	(2 786)\$	(97 036)\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la variation des réserves

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Réserves de stabilisation des tarifs	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 mars 2022, tel que divulgué précédemment	2 626 701 \$	311 272 \$	2 937 973 \$
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 17	224 000	–	224 000
Solde retraité au 1 <sup>er</sup> avril 2022	2 850 701	311 272	3 161 973
Revenu net	110 971	–	110 971
Autres éléments du résultat étendu des pertes	–	(208 007)	(208 007)
<b>Solde retraité au 31 mars 2023</b>	2 961 672	103 265	3 064 937
Perte nette	(102 013)	–	(102 013)
Autres éléments du résultat étendu des gains	–	99 227	99 227
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	2 859 659 \$	202 492 \$	3 062 151 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
	(après retraitement)	
<b>Rentrées (sorties de fonds)</b>		
Exploitation :		
Revenu (perte) net(te)	(102 013)\$	110 971 \$
Éléments hors trésorerie :		
Dépréciation d'immobilisations corporelles	27 646	11 268
Dépréciation des baux	39 815	39 815
Charge de désactualisation des baux	14 411	15 550
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(100)	–
Produits financiers	(381 053)	(277 758)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 16)	(107 270)	(2 130 134)
Produit d'intérêts	280 125	91 137
Produit de dividende	120 434	186 551
Augmentation (diminution) du passif au titre des contrats d'assurance	5 368 336	(457 377)
	5 260 331	(2 409 977)
Placements :		
Placements à revenu fixe achetés	(6 443 860)	(985 873)
Capitaux propres achetés	(987 413)	(98 809)
Produit de la vente de placements à revenu fixe	5 725 527	798 767
Produit de la vente de capitaux propres	1 371 405	136 493
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	100	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(48 034)	(19 224)
	(382 275)	(168 646)
Financement :		
Remboursement de l'obligation locative	(31 920)	(25 176)
Versement d'intérêt	(14 411)	(15 550)
	(46 331)	(40 726)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	4 831 725	(2 619 349)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 729 517	6 348 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 561 242 \$	3 729 517 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés

Exercice clos le 31 mars 2024

---

Le School Insurance Program (SIP) de la Nouvelle-Écosse regroupe la Nova Scotia School Insurance Exchange (NSSIE) et son mandataire, la Nova Scotia School Insurance Program Association (NSSIPA). Le SIP vend de l'assurance de dommages aux sept centres régionaux de la Nouvelle-Écosse pour l'éducation, à un conseil scolaire provincial ainsi qu'au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (ci-après les « souscripteurs »).

La NSSIE, établie en vertu d'un accord d'assurance de réciprocité daté du 1<sup>er</sup> décembre 2000, est autorisée par le surintendant des assurances (« NSSI ») à vendre de l'assurance de dommages en Nouvelle-Écosse, y compris de l'assurance responsabilité civile professionnelle, conformément à la partie XII de l'*Insurance Act* (Nouvelle-Écosse) R.S.N.S. 1989, ch. 231, et plus précisément l'article 321.1.

Le siège social du SIP est situé au 238 A, avenue Brownlow, bureau 100, Park Place II, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

## 1. Base de préparation

### (a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») de l'International Accounting Standards Board.

Le conseil d'administration en a autorisé la publication le 21 juin 2024.

### (b) Base de regroupement

Les états financiers combinés reflètent l'ensemble de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de SIP, lequel comprend la totalité de la NSSIE et de la NSSIPA. Aucune autre entité liée ou associée n'exerce ses activités sous le nom usuel de SIP. Le SIP consolide ses comptes avec les comptes publics du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les états financiers ont été préparés sur une base regroupée afin de tenir compte des dépenses engagées par la NSSIPA à titre de mandataire de la NSSIE, qui est financée par les apports que lui fait la NSSIE. Tous les soldes et toutes les opérations interentités ont été éliminés.



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Base de préparation (suite)

### (c) Base d'évaluation

Les états financiers combinés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements, qui sont évalués à leur juste valeur, et du passif-sinistres, qui est évalué par actualisation conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, constitue un indicateur raisonnable de la juste valeur).

### (d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP.

### (e) État combiné de la situation financière

Le SIP dresse son état combiné de la situation financière par ordre de liquidité. Les éléments d'actif et de passif qui sont censés être recouvrés ou réglés plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet des notes 4 et 8.

### (f) Changements aux méthodes comptables et informations à fournir

Dans les présents états financiers, le SIP a appliqué pour la première fois les normes IFRS 17 et IFRS 9.

Le SIP a retraité ses informations comparatives de 2023.

Le SIP a également appliqué les modifications apportées à la norme IAS 1, Publication des conventions comptables, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023. Ces modifications exigent que le SIP divulgue de l'information sur ses méthodes comptables importantes, plutôt que sur ses méthodes comptables principales. Ce changement n'a pas entraîné la divulgation d'autres méthodes comptables.

Le SIP n'avait adopté à l'avance aucune autre norme, interprétation ou modification qui a été publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur.

#### i) IFRS 17, Contrats d'assurance

LA norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, pour les périodes annuelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Le SIP a retraité ses informations comparatives de 2023. La nature des changements apportés aux méthodes comptables peut se résumer comme suit :

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Base de préparation (suite)

f) Changements aux méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 17, Contrats d'assurance (suite)

a) Changements à la classification et à l'évaluation

L'adoption de la norme IFRS 17 n'a pas eu d'incidence sur la classification des contrats d'assurance du SIP. Toutefois, l'IFRS 17 établit des principes précis en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis par le SIP.

En vertu de l'IFRS 17, les contrats d'assurance émis du SIP peuvent tous être évalués en appliquant la méthode de la répartition des primes (« MRP »). La MRP simplifie l'évaluation des contrats d'assurance par rapport au modèle général énoncé dans l'IFRS 17.

Les principes d'évaluation de la MRP diffèrent de ceux de la « méthode des primes acquises » utilisée par le SIP en vertu de l'IFRS 4 aux égards suivants :

- le passif au titre de la couverture restante tient compte des primes reçues moins les montants comptabilisés dans les produits pour les services d'assurance fournis;
- l'évaluation du passif au titre de la couverture restante est ajustée pour inclure un élément de perte afin de tenir compte de la perte attendue pouvant découler des contrats déficitaires;
- l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus (auparavant les sinistres en suspens et les sinistres survenus mais non déclarés) est déterminée sur la base de la valeur attendue actualisée pondérée en fonction des probabilités et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier. Le passif englobe l'obligation du SIP de payer les autres frais d'assurance engagés.

Le SIP passe en charges les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance pour toutes les gammes de produits au moment où elles ont lieu.

La classification et l'évaluation des produits d'assurance du SIP sont expliquées à la note 2(g)(i).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Base de préparation (suite)

f) Changements aux méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 17, Contrats d'assurance (suite)

b) Changements à la présentation et à la divulgation

Aux fins de présentation dans l'état de la situation financière, le SIP regroupe respectivement les contrats d'assurance émis et les contrats excédentaires détenus, et présente séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs.

Les portefeuilles susmentionnés sont ceux établis lors de la comptabilisation initiale conformément aux exigences de l'IFRS 17. Les portefeuilles de contrats d'assurance émis comprennent tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

Les descriptions des postes de l'état des résultats et du résultat global ont considérablement changé par rapport à l'an dernier. Les changements apportés aux descriptions des postes comprennent :

En vertu de l'IFRS 4, le SIP présentait les postes suivants :	L'IFRS 17 exige la présentation des postes suivants :
Primes brutes	
Primes de souscription	Produit des activités d'assurance
Primes nettes acquises	
Primes de souscription	Charges des services d'assurance
Sinistres payés	
Passif-sinistres	
Charges d'exploitation liées aux sinistres	Résultats des services d'assurance
	Charges ou produits financiers en matière d'assurance

---

c) Transition

À la date de transition du 1<sup>er</sup> avril 2022, le SIP a :

- identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- décomptabilisé tous les soldes existants qui n'existeraient pas si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- comptabilisé toute différence nette des capitaux propres qui en résulte.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 1. Base de préparation (suite)

(f) Changements aux méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 17, Contrats d'assurance (suite)

c) Transition (suite)

Le SIP a appliqué les dispositions transitoires de l'IFRS 17 et n'a pas divulgué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur chaque poste des états financiers. Les effets de l'adoption de l'IFRS 17 sur les états financiers au 1<sup>er</sup> avril 2022 sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le tableau qui suit résume l'incidence de l'IFRS 17 sur l'état de la situation financière du SIP lors de la transition.

	IFRS 4	Changement dans l'évaluation et la présentation	Changements dans l'IFRS 17
Total du passif	11 992 139	(224 000)	11 768 139
Réserves des souscripteurs	2 937 973	224 000	3 161 973

ii) IFRS 9, Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le SIP a adopté la norme IFRS 9, en remplacement de la norme IAS 39, *Instruments financiers*.

La norme comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture en général.

Le classement des actifs financiers selon l'IFRS 9 est généralement fondé sur le modèle économique dans lequel un actif financier est géré et les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 comprend trois principales catégories aux fins de l'évaluation des actifs financiers : les actifs évalués au coût amorti, les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAERE) et les actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN). Elle élimine les catégories suivantes qui figuraient dans l'IAS 39 : placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 1. Base de préparation (suite)

(f) Changements aux méthodes comptables et informations à fournir (suite)

i) IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Le SIP mesurera tous les actifs investis à la JVBAERE. Cela n'a donné lieu à aucun changement par rapport aux actifs précédemment comptabilisés au coût amorti ou désignés comme disponibles à la vente, alors les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et pertes non réalisés dans les AERE.

En ce qui concerne les passifs financiers, l'IFRS 9 conserve en grande partie la méthode de classification des passifs financiers énoncée dans l'IAS 39, qui permet d'évaluer les passifs au coût amorti ou à la JVBRN. Les changements apportés aux méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 9 ont été appliqués rétrospectivement.

La transition à l'IFRS 9 n'a pas entraîné de retraitement pour la période précédente.

Le tableau ci-dessous présente les classifications des actifs et passifs financiers précédentes en vertu de l'IAS 39 et après la transition à l'IFRS 9.

Instruments financiers	Classification selon l'IAS 39	Classification selon l'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Obligations et débentures	JVBAERE	JVBAERE
Titres de participation et des actions privilégiées	JVBAERE	JVBAERE
Produits de placement à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créances et autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti

L'introduction du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues (PCA) selon l'IFRS 9, qui a remplacé le modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39, et la nouvelle norme sur la comptabilité de couverture en général n'ont pas eu d'incidence importante au moment de la transition pour le SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables

### (a) Primes

Les primes des souscripteurs sont acquises pendant la durée des polices pour des périodes ne dépassant pas un an. La durée des polices s'harmonise à l'exercice financier de l'entité, à l'exception de certaines polices qui s'échelonnent du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> juillet. Les primes non acquises relatives aux polices dont la durée ne s'harmonise pas à l'exercice financier de l'entité sont classées avec les primes reçues à l'avance. Les primes reçues d'avance se composent des primes reçues au cours de l'exercice considéré et qui se rapportent à l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

### (b) Instruments financiers

#### (i) Actifs financiers

##### Classification et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat (« JVBRN »), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERE ») ou au coût amorti en fonction de leurs caractéristiques et du but de leur acquisition.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que le SIP ne modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant un changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (b) Instruments financiers (suite)

#### (i) Actifs financiers (suite)

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVBAERE comme il est décrit ci-dessus sont évalués à la JVRN. De plus, lors de la comptabilisation initiale, le SIP peut irrévocablement désigner un actif financier qui, autrement, satisfait aux exigences d'évaluation au coût amorti, à la JVBRN ou à la JVBAERE si cela élimine ou permet de réduire sensiblement une non-concordance comptable qui se produirait autrement.

Le SIP classe les actifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers détenus à la JVAERE : obligations et actions;
- actifs financiers au coût amorti : trésorerie et équivalents de trésorerie, produits de placement à recevoir et créances.

#### (ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le SIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le SIP décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Le SIP comporte les passifs financiers non dérivés suivants évalués au coût amorti : les créditeurs et les charges à payer.

#### (iii) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est définie comme étant la juste valeur de la contrepartie donnée. Après la comptabilisation initiale, les montants à la juste valeur représentent des estimations de la contrepartie qui seraient actuellement convenues entre parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (b) Instruments financiers (suite)

#### (iii) Juste valeur (suite)

Il est préférable de démontrer la juste valeur en fonction du cours du marché ou du cours vendeur, selon le cas, sur un marché actif. Lorsque les cours ne sont pas disponibles, par exemple sur un marché illiquide ou inactif, le prix de clôture de la transaction la plus récente pour cet instrument fait l'objet d'ajustements appropriés, au besoin. Lorsque les cours actuels du marché ne sont pas disponibles, les cours d'instruments financiers ou de modèles d'évaluation similaires comportant des données observables fondées sur le marché sont utilisés pour estimer la juste valeur. Ces modèles d'évaluation peuvent utiliser plusieurs données de marché observables, y compris les taux d'intérêt observables, les taux de change, les niveaux indiciaires, les écarts de crédit, les cours des actions, la solvabilité du crédit de la contrepartie et les niveaux correspondants de volatilité du marché. La direction doit faire preuve d'un minimum de jugement en ce qui concerne les justes valeurs calculées au moyen des cours actuels du marché ou de données de marché observables dans le cas des modèles. Le calcul de la juste valeur estimée est fondé sur les conditions du marché à un moment précis et peut ne pas refléter les justes valeurs futures.

Le SIP fait appel aux services de fournisseurs externes d'établissement des cours des titres pour obtenir la juste valeur estimative des titres de son portefeuille de placements.

#### (iv) Dépréciation

Le SIP comptabilise les provisions pour pertes au titre des pertes de crédit attendues (« PCA ») dans les actifs financiers non classés à la JVBRN. Le SIP évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA à vie, sauf pour les autres instruments financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, pour lesquels le montant comptabilisé correspond aux PCA sur 12 mois.

Le SIP détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers, autre que ceux évalués à la JVBAERE, a subi une dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé déprécié s'il existe une indication objective de détérioration résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable.



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (b) Instruments financiers (suite)

#### (iv) Dépréciation (suite)

Les preuves de dépréciation peuvent comprendre les indications selon lesquelles les débiteurs ou un groupe de débiteurs éprouvent des difficultés financières importantes, un défaut ou un retard de paiement d'intérêts ou de principal, la probabilité qu'ils fassent faillite ou entreprennent une autre restructuration financière et, lorsque possible, la date à laquelle il y a une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des variations d'arriérés au titre des conditions économiques qui sont corrélées aux défauts de paiement. Lorsqu'il existe des preuves de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à la valeur nette réalisée estimée par le biais du produit de placement dans l'état du résultat et du résultat global.

#### (v) Produits de placement

Les produits de dividendes et d'intérêts sont inclus dans les produits financiers et comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Le produit de dividendes sur les placements en actions est comptabilisé à la date ex-dividende.

#### (vi) Frais de placement généraux

Les frais de placement généraux sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie en caisse, des soldes de comptes bancaires et des placements temporaires très liquides qui sont facilement convertibles en liquidités et qui sont assujettis à un risque négligeable de variation de valeur.

### (d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le montant des profits et des pertes résultant de la cession d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans le résultat net au titre des autres produits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Actif	Période
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans
Matériel informatique	2 ans
Développement du site Web	2 ans

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (e) Garantie supplémentaire et autre couverture d'assurance de première ligne

Le SIP, au nom de ses souscripteurs, a obtenu une garantie supplémentaire ainsi qu'une autre couverture d'assurance de première ligne. Il n'a enregistré aucun montant relativement à ces autres couvertures, puisqu'il n'est pas assureur dans ces contrats.

### (f) Sommes à recouvrer par récupération et subrogation

Dans certaines circonstances, le SIP acquiert le droit d'engager une poursuite contre des tiers pour des indemnités versées à des souscripteurs en vertu de contrats d'assurance ou de procéder à la cession des biens endommagés. Il a constaté et déclaré toutes les sommes identifiables et mesurables qu'il s'attend à recouvrer et celles-ci ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont payées ou confirmées par un avocat ou les experts en sinistres du SIP.

### (g) Traitement comptable des contrats d'assurance

#### (i) Classification comptable des contrats d'assurance

Le SIP établit des contrats d'assurance dans le cours normal de ses activités, en vertu desquels il accepte d'assumer un risque d'assurance important auprès de ses souscripteurs. En règle générale, le SIP détermine si un contrat présente un risque d'assurance important en comparant les prestations payables après un événement assuré aux prestations payables si l'événement assuré ne s'est pas produit. Les contrats d'assurance peuvent aussi donner lieu à un transfert du risque financier. Le SIP émet à ses souscripteurs des contrats d'assurance qui comprennent des produits de biens et de responsabilité civile. Ces produits assurent une protection des actifs du souscripteur et une indemnisation des autres parties qui ont subi des dommages à la suite d'un accident du souscripteur.

#### (ii) Séparation des composantes des contrats d'assurance

Le SIP évalue ses produits d'assurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes distinctes qui doivent être comptabilisées en vertu d'une norme IFRS autre que l'IFRS 17. À l'heure actuelle, le SIP n'émet pas de contrats d'assurance qui contiennent une ou plusieurs composantes qui s'inscriraient dans le champ d'application d'une autre norme (IFRS 9 ou 15) et qui nécessiteraient un dégroupement (séparation des composantes).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (g) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### (iii) Niveaux de regroupement

L'IFRS 17 exige d'une société qu'elle détermine le niveau de regroupement aux fins de l'application de ses exigences. Le SIP utilisait déjà des niveaux de regroupement qui étaient supérieurs au niveau requis en vertu de l'IFRS 17. Le niveau de regroupement du SIP est d'abord déterminé en divisant les polices souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles se composent de groupes de contrats comportant des risques semblables qui sont gérés de concert. Les portefeuilles sont également divisés en trois catégories en fonction de la probabilité prévue au moment l'établissement du contrat : les contrats déficitaires, les contrats sans risque important de devenir déficitaires et les autres contrats. Aucun groupe aux fins du niveau de regroupement ne peut contenir de contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

La probabilité des groupes de contrats est évaluée au moyen de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des polices existantes et nouvelles. Le SIP suppose qu'aucun contrat du portefeuille n'est déficitaire au moment de sa comptabilisation initiale, à moins que les faits et circonstances n'indiquent le contraire. Pour les contrats qui ne sont pas déficitaires, le SIP détermine, lors de la comptabilisation initiale, que les contrats ne présentent pas une possibilité importante de devenir déficitaires ultérieurement, en évaluant la probabilité que les faits et circonstances applicables évoluent. Le SIP tient compte des faits et des circonstances pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire en fonction des critères suivants :

- les renseignements sur les prix;
- les résultats de contrats similaires qu'il a comptabilisés;
- les facteurs environnementaux (p. ex., un changement au niveau de l'expérience du marché ou de la réglementation).

#### (iv) Constatation

Le SIP comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'il émet dès la première des éventualités suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police appartenant au groupe est exigible ou à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'échéance;
- pour un groupe de contrats déficitaires, si les faits et les circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (g) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### (v) Périmètre du contrat

Le SIP tient compte dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance de tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre de chaque contrat appartenant au groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de déclaration pendant laquelle le SIP peut obliger le titulaire à payer les primes, ou pendant laquelle le SIP a une obligation substantielle de fournir au titulaire les services énoncés dans son contrat d'assurance.

Un passif ou un actif lié aux primes attendues ou aux sinistres hors du périmètre du contrat d'assurance n'est pas comptabilisé. Ces montants se rapportent à des contrats d'assurance futurs.

#### (vi) Évaluation – Méthode de répartition des primes

	Options liées aux IFRS	Approche adoptée
Admissibilité de la MRP	Sous réserve de certains critères, la MRP peut être adoptée comme approche simplifiée au titre du modèle général de l'IFRS 17. Lorsque la période de couverture de tous les contrats d'un groupe ne dépasse pas un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance peuvent être soit passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, soit affectés, selon une méthode systématique et rationnelle, à des groupes de contrats d'assurance et amortis sur la période de couverture du groupe connexe.	Période de couverture pour tous les contrats d'assurance d'un an ou moins; la MRP s'applique donc automatiquement.
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance pour les contrats d'assurance émis	Lorsqu'il n'y a pas de composant de financement important par rapport au PTCR, ou que le délai entre la prestation de chacune des parties des services et la date d'échéance de la prime connexe ne dépasse pas un an, l'entité n'est pas tenue d'effectuer un ajustement pour tenir compte de l'accumulation d'intérêts sur le PTCR.	Pour tous les contrats, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance sont affectés à des groupes de contrats d'assurance connexes et sont amortis sur la période de couverture du groupe connexe.
Passif au titre de la couverture restante (PTCR), ajusté en fonction du risque financier et de la valeur temporelle de l'argent	Il est possible de ventiler une partie de l'évolution du PTCR découlant des variations des taux d'actualisation et de la présenter dans les AERE.	Pour tous les contrats, il n'y a pas de provision au titre de l'accumulation d'intérêts, car les primes sont reçues dans l'année suivant la période de couverture.
Charges et produits financiers en matière d'assurance		Pour tous les contrats, la variation du PTCR découlant des variations des taux d'actualisation sera prise en compte dans le revenu.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (g) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### (vii) Contrats d'assurance – évaluation initiale

Le SIP applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'il émet, car la couverture offerte pour l'ensemble de ces contrats est d'un an ou moins.

Dans le cas d'un groupe de contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, le SIP évalue le passif au titre de la couverture restante comme suit :

- les primes reçues, le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale;
- moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance à cette date;
- tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement par rapport aux flux de trésorerie liés aux groupes de contrats que le SIP paie ou reçoit avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance.

Lorsque les faits et les circonstances indiquent que les contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, le SIP procède à une analyse supplémentaire pour déterminer si une sortie nette est attendue par rapport au contrat. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats et le SIP comptabilise une perte dans les résultats pour les sorties nettes, de sorte que la valeur comptable du passif du groupe est égale aux flux de trésorerie de réalisation. Un élément de perte est établi par le SIP pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire et représente les pertes comptabilisées.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (g) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### (viii) Contrats d'assurance – évaluation subséquente

Le SIP évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de déclaration comme étant le passif au titre de la couverture restante au début de la période :

- plus les primes reçues au cours de la période;
- moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance;
- plus les montants relatifs à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance comptabilisés à titre de charges au cours de la période de déclaration pour le groupe;
- moins le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Le SIP estime le passif au titre des sinistres survenus comme étant les flux de trésorerie de réalisation liés aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie de réalisation comprennent, de façon impartiale, toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif au sujet du montant, de l'échéancier et de l'incertitude de ces types de flux de trésorerie. Ils reflètent les estimations actuelles du point de vue du SIP et comprennent un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

Lorsque, au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le SIP comptabilise une perte aux résultats au titre des sorties nettes, de sorte que la valeur comptable du passif du groupe est égale aux flux de trésorerie de réalisation. Un élément de perte est établi par le SIP pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire et représente les pertes comptabilisées.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

(ix) Contrats d'assurance – modification et décomptabilisation

Le SIP décomptabilise des contrats d'assurance dans les situations suivantes :

Les droits et obligations relatifs aux contrats pertinents sont éteints (c.-à-d. qu'ils sont annulés ou arrivent à expiration), ou

- le contrat est modifié de sorte que la modification donne lieu à un changement du modèle d'évaluation ou de la norme applicable pour évaluer une composante du contrat, modifie considérablement le périmètre du contrat ou exige que le contrat modifié soit inclus dans un groupe différent. Dans de tels cas, le SIP décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme étant un nouveau contrat.

Lorsqu'une modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, le SIP comptabilise les montants payés ou reçus pour la modification dans le cadre du contrat à titre d'ajustement du passif pertinent aux fins de la couverture restante.

(x) Présentation

Le SIP a présenté séparément, dans l'état de la situation financière, les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, ainsi que des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs.

Le SIP ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier en deux parties (financière et non financière) et englobe la totalité de la variation dans le résultat des services d'assurance.

Le SIP présente séparément les produits ou les charges relatifs aux contrats d'assurance émis.



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (g) Traitement comptable des contrats d'assurance (suite)

#### (xi) Produit des activités d'assurance

Le SIP comptabilise les produits au fil du temps (méthode linéaire), à moins que l'écoulement du risque diffère considérablement du passage linéaire du temps. Dans ce cas, la comptabilisation serait fondée sur l'échéancier prévu des charges afférentes aux activités d'assurance entreprises. À l'heure actuelle, le SIP souscrit toutes ses polices annuelles (ainsi que les avis de renouvellement des prix) avec le 1<sup>er</sup> juillet comme date d'entrée en vigueur, de sorte que les primes devraient être comptabilisées au fil du temps.

#### (xii) Éléments de perte

Le SIP suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et circonstances n'indiquent le contraire. Lorsque ce n'est pas le cas et que, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le SIP établit un élément de perte à titre d'excédent des flux de trésorerie de réalisation se rapportant à la couverture restante du groupe par rapport à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante du groupe. Par conséquent, à la fin de la période de couverture du groupe de contrats, l'élément de perte sera nul.

#### (xiii) Charges et produits financiers en matière d'assurance

Les charges et produits financiers en matière d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de l'effet de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et des variations du risque financier. Le SIP présente les charges et produits financiers en matière d'assurance dans les produits à chaque période.

### (h) Impôt sur le revenu

En sa qualité de bourse d'assurance au sens de l'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIE n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

En sa qualité d'organisme sans but lucratif au sens de la *Societies Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIPA n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (i) Contrats de location

Le SIP comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tout paiement de location effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés, déduction faite, le cas échéant, des incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location et jusqu'au terme de sa durée, à moins que le contrat transfère la propriété de l'actif sous-jacent au SIP au terme de la durée du contrat ou que le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation tienne compte du fait que le SIP exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, qui est déterminée de la même façon que pour les immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation peut être diminué de façon périodique des éventuelles pertes de valeur, et ajusté pour refléter certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de location qui ne sont pas versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, à l'aide du taux d'emprunt du SIP. En règle générale, le SIP utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Le SIP détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt de diverses sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de location pris en compte pour l'évaluation de l'obligation locative se composent :

- des paiements fixes;
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le SIP est raisonnablement certain d'exercer, des paiements effectués au cours de la période de renouvellement si le SIP est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que le SIP soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (i) Contrats de location (suite)

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements de location futurs due à un changement de taux, en cas de réévaluation par le SIP du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, ou si le SIP revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque le contrat de location est ainsi réévalué, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à zéro.

Les contrats de location dont la durée est inférieure à douze mois ou qui sont de faible valeur sont passés en charges au fur et à mesure de l'engagement des dépenses y afférentes.

### (j) Dépréciation des actifs non financiers

Le SIP passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente prévus. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont déterminées.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (k) Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie canadienne au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sur les placements disponibles à la vente sont classés dans les autres variations de la valeur comptable du placement et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change courants.

## 3. Estimations et jugements importants

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle utilise son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants des actifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important sont présentées dans les notes qui suivent.

Jugements importants

Les notes suivantes contiennent de l'information sur les jugements portés aux fins de l'application des méthodes comptables qui ont les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Les notes suivantes contiennent de l'information sur les jugements portés aux fins de l'application des méthodes comptables qui ont les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

- (i) Classification des actifs financiers : attribuer le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus. Voir la note 2(b)(i).
- (ii) Classification des contrats d'assurance : déterminer si le contrat prévoit le transfert d'un risque d'assurance important. Voir la note 2g)(i).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

### 3. Estimations et jugements importants (suite)

Jugements importants (suite)

- (iii) Niveau de regroupement des contrats d'assurance : déterminer les portefeuilles de contrats et les groupes de contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale et ceux qui ne présentent pas la possibilité importante de le devenir par la suite. Voir la note 2(g)(iii).
- (v) Évaluation des contrats d'assurance : déterminer les techniques d'estimation des ajustements au titre du risque non financier et les unités de couverture fournies en vertu d'un contrat. Voir la note 3 (i)(d).

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources clés d'incertitude en matière d'estimation à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice, sont abordées ci-après. Le SIP a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers. Toutefois, les circonstances et les hypothèses existantes par rapport aux développements futurs peuvent évoluer en raison des changements du marché ou de circonstances qui échappent au contrôle du SIP. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes en matière d'estimation qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours des douze prochains mois sont présentées dans les notes qui suivent :

#### (i) Contrats d'assurance

Le SIP applique la MRP pour simplifier l'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer le passif au titre de la couverture restante, la MRP est globalement semblable à la méthode de traitement comptable qu'utilisait auparavant le SIP en vertu de l'IFRS 4. Toutefois, lorsqu'il évalue le passif au titre des sinistres survenus, le SIP constate désormais un ajustement explicite au titre du risque non financier.

##### a) Passif au titre de la couverture restante

Le passif au titre de la couverture restante comprend les primes, les sinistres, les frais d'ajustement des pertes survenues mais non déclarées au titre de sinistres futurs, les frais généraux et la taxe sur les primes des polices.

##### i. Groupes déficitaires

Pour les groupes de contrats déficitaires, le passif au titre de la couverture restante est déterminé en fonction des flux de trésorerie de réalisation. Toute composante de recouvrement des pertes est déterminée en fonction de la composante des pertes comptabilisée dans les contrats sous-jacents et du recouvrement prévu pour ces sinistres. À l'heure actuelle, le SIP ne comptabilise aucun groupe déficitaire.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

### 3. Estimations et jugements importants (suite)

- i. Contrats d'assurance (suite)
  - a) Passif au titre de la couverture restante (suite)
    - ii. Valeur temporelle de l'argent

Le SIP n'ajuste pas la valeur comptable d'un passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent ou de l'effet du risque financier de l'une ou l'autre de ses gammes de produits.

- b) Passif au titre des sinistres survenus

Le coût ultime des sinistres en suspens est estimé en prenant une pondération des méthodes actuarielles actuelles (méthodes de développement, méthodes de Bornheutter-Ferguson et méthode du ratio des pertes attendues (RPA)) au moyen des meilleurs paramètres d'estimation (facteurs de matérialisation des pertes, RPA) et en tenant compte de l'éventail complet des résultats possibles (y compris ceux qui ne figurent pas dans les données historiques) à titre de meilleure estimation impartiale (moyenne pondérée en fonction des probabilités), à partir de laquelle les flux de trésorerie futurs sont calculés.

La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques est que l'expérience antérieure du SIP en matière de matérialisation des sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres et, par conséquent, les coûts ultimes des sinistres. Ces méthodes extrapolent la matérialisation des sinistres payés et subis, les coûts moyens par sinistre (y compris les coûts de traitement des sinistres) et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée des années antérieures et des ratios de sinistres prévus. L'évolution historique des sinistres est principalement analysée en fonction des années de survenance, mais elle peut également être analysée plus en profondeur par région géographique, ainsi que par secteurs d'activité et par principaux types de sinistres. Les sinistres importants sont habituellement traités séparément, soit en étant réservés à la valeur nominale des estimations des experts en sinistres, soit en étant séparément projetés pour tenir compte de leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée au sujet des taux futurs d'inflation des sinistres ou des ratios de sinistres. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles implicites dans les données historiques sur l'évolution des sinistres sur lesquelles les projections sont fondées.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

### i. Contrats d'assurance (suite)

#### b) Passif au titre des sinistres survenus (suite)

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (p. ex., pour tenir compte des événements ponctuels, des changements dans les facteurs externes ou du marché comme les comportements du public en matière de réclamations, la conjoncture économique, les niveaux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la législation, ainsi que des facteurs internes comme la composition du portefeuille, les caractéristiques des polices et les procédures de traitement des sinistres), afin de déterminer le coût ultime estimatif des sinistres qui présente le résultat de la valeur attendue pondérée en fonction de la probabilité à partir de la fourchette des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

Le SIP a également le droit de poursuivre des tiers pour le paiement d'une partie ou de la totalité des montants qui lui sont dus. Les estimations des sommes à recouvrer par récupération et subrogation sont considérées comme étant une provision pour l'évaluation des coûts ultimes des sinistres.

Parmi les autres circonstances clés qui influent sur la fiabilité des hypothèses, mentionnons la variation des taux d'intérêt, les retards de règlement et les variations des taux de change.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

### (i) Contrats d'assurance (suite)

#### c) Taux d'actualisation

Le passif au titre des contrats d'assurance est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux sans risque, plus une prime d'illiquidité, le cas échéant. L'Institut canadien des actuaires publie les courbes d'actualisation du Canada conformément à l'IFRS 17 (sans risque, avec prime de liquidité) au moyen d'une approche ascendante. Une courbe des obligations coupon zéro du Canada est utilisée pour élaborer la courbe sans risque. Le SIP a pour politique de s'appuyer sur le rendement du taux sans risque au comptant et de la prime d'illiquidité calculée propre au dollar canadien publiée mensuellement par l'ICA (et accessible à tous les membres de l'ICA et aux sociétés d'assurance réglementées au Canada). Cette approche permet au SIP de tirer parti de l'analyse technique et des processus de gouvernance sous-jacents entrepris par l'ICA et de se conformer efficacement à la norme IFRS 17.

Les taux d'actualisation appliqués à l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont énumérés ci-dessous :

	1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Passif au titre des contrats d'assurance	5,47 %	5,47 %	5,01 %	4,93 %	4,89 %	4,73 %	5,09 %	4,87 %

Une analyse de sensibilité portant sur la façon dont le passif d'assurance réagit aux variations des taux d'actualisation a été présentée à la note 10.

#### d) Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que le SIP exige pour tenir compte de l'incertitude en lien avec le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque reflète un montant qu'un assureur serait rationnellement prêt à payer pour éliminer l'incertitude selon laquelle les flux de trésorerie futurs dépasseront le montant prévu.

Le SIP a estimé l'ajustement au titre du risque au moyen d'une approche fondée sur le niveau de confiance (probabilité de suffisance) au 75<sup>e</sup> centile. Autrement dit, le SIP a évalué que, pour être indifférent à l'incertitude pour toutes les gammes de produits (en fonction de l'indemnité qu'il exige pour assumer le risque non financier), il faut un montant supplémentaire équivalent au niveau de 75 %, moins la moyenne d'une distribution de probabilité estimée des flux de trésorerie futurs. Le SIP a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie futurs et le montant supplémentaire supérieur à la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie futurs requis pour atteindre les centiles cibles.

Une analyse de sensibilité portant sur la façon dont le passif d'assurance réagit aux variations des ajustements au titre du risque a été présentée à la note 10.



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Placements

	2024	2023
Titres à revenu fixe :		
Gouvernement	2 262 746 \$	– \$
Entreprises	871 591	–
Autres	401 838	–
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	1 230 296	4 407 080
Titres de capitaux propres :		
Actions ordinaires	922 090	567 898
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	556 008	855 527
	6 244 569 \$	5 830 505 \$

La juste valeur des titres est fondée sur les cours du marché. Les organismes de placement collectifs et les fonds communs de placement sont évalués en fonction de la juste valeur estimée à partir des cours du marché des placements sous-jacents détenus respectivement par les organismes de placement collectifs ou les fonds communs de placement.

La juste valeur des équivalents de trésorerie et celle des produits financiers à recevoir se rapprochent de leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

### a) Liquidité

Le profil des échéances des principales obligations au 31 mars 2024, dans l'hypothèse où les obligations ne seraient pas liquidées avant l'échéance, s'établit comme suit :

Obligations du gouvernement	4,87 ans
Obligations d'entreprises	4,13 ans
Autres obligations	3,58 ans
Autres parts d'organismes de placement collectifs	6,31 ans

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 mars 2024 s'établissait à, 3,6 % (3,7 % en 2023).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Placements (suite)

### b) Placements et autres produits

	2024	2023
Intérêts	294 689 \$	101 492 \$
Dividendes	173 341	199 019
Perte sur la vente de placements	(86 977)	(22 753)
	381 053	277 758 \$

Les dividendes comprennent des dividendes réinvestis de 60 257 \$ (20 197 \$ en 2023) liés aux fonds communs de placement et aux placements à court terme.

## 5. Actif au titre du droit d'utilisation

	2024	2023
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	364 974 \$	404 789 \$
Acquisitions	—	—
Amortissement	(39 816)	(39 815)
Solde au 31 mars	325 158 \$	364 974 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 6. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Site Web	Total des coûts
Solde au 31 mars 2023	81 604 \$	34 718 \$	18 452 \$	3 924 \$	138 698 \$
Acquisitions	558	7 831	569	39 076	48 034
Cessions	–	(632)	–	–	(632)
Solde au 31 mars 2024	82 162	41 917	19 021	43 000	186 100
Cumul des amortissements					
Solde au 31 mars 2023	74 593	30 030	3 290	490	108 403
Amortissement pour l'exercice	4 160	5 464	1 709	16 313	27 646
Cessions	–	(632)	–	–	(632)
	78 753	34 862	4 999	16 803	135 417
Solde au 31 mars 2024	3 408	7 057	14 021	26 197	50 683
Solde au 31 mars 2023	7 011 \$	4 688 \$	15 162 \$	3 434 \$	30 295 \$
Solde au 31 mars 2024	3 409 \$	7 055 \$	14 022 \$	26 197 \$	50 683 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 7. Obligation locative

	2024	2023
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	402 761 \$	427 937 \$
Obligation locative à l'égard des actifs acquis en vertu d'un contrat de location	–	–
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	14 411	15 550
Remboursement de l'obligation locative	(46 331)	(40 726)
Solde au 31 mars	370 841 \$	402 761 \$

Le calendrier d'exigibilité des paiements contractuels au titre de l'obligation locative s'établit comme suit :

	2024	2023
Exigible à moins d'un an	52 508 \$	46 331 \$
Exigible dans un délai d'un à deux ans	53 070	52 508
Exigible dans un délai de deux à cinq ans	159 209	159 209
Exigible à plus de cinq ans	165 375	218 445
Solde au 31 mars	430 162 \$	476 493 \$

## 8. Montants de garantie

### a) Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 1 000 \$ et s'applique uniquement aux dommages matériels causés par des tiers. Il n'y a pas de franchise dans le cas de dommages ou de préjudices corporels. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2024 et 2023.

### b) Assurance des biens

Le montant de garantie de l'assurance des biens est limité à un maximum de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2023) par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1,5 million \$ (1,5 million \$ en 2023) par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 5 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2024 et 2023.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 8. Montants de garantie (suite)

### c) Assurance responsabilité civile professionnelle

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile professionnelle est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur (après application d'une franchise de 250 000 \$ que le SIP assure lui-même) est de 1 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2023 et 2022.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 9. Contrats d'assurance

(a) Évolution de l'actif ou du passif net au titre des contrats d'assurance

Le SIP fournit des renseignements sur l'ensemble de son portefeuille sans ventiler davantage l'information en fonction des principales gammes de produits. Cette approche reflète les pratiques de gestion et de production de rapports du SIP.

2024	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la VAFTF*	Ajustements au titre du risque	
<b>Montants en 000 \$</b>					
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, au début de l'exercice</b>	<b>395</b>	–	<b>4 345</b>	<b>459</b>	<b>5 199</b>
Produit des activités d'assurance	(14 339)	–	–	–	(14 339)
Charges des services d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	–	–	13 501	194	13 695
Changements liés aux services passés – ajustements au PSS	–	–	169	(163)	6
<b>Résultat des services d'assurance</b>	<b>(14 339)</b>	–	<b>13 670</b>	<b>31</b>	<b>(638)</b>
Charges financières en matière d'assurance	–	–	170	–	170
<b>Total des changements à l'état du résultat étendu</b>	<b>(14 339)</b>	–	<b>13 840</b>	<b>31</b>	<b>(468)</b>
Flux de trésorerie :					
Primes reçues	14 369	–	–	–	14 369
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	–	–	(13 595)	–	(13 595)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>14 369</b>	–	<b>(13 595)</b>	–	<b>774</b>
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>425</b>	–	<b>4 590</b>	<b>490</b>	<b>5 505</b>
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	–	–	1 646	–	1 646
Primes payées d'avance reçues	8 409	–	–	–	8 409
<b>Total du passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>8 834</b>	–	<b>6 236</b>	<b>490</b>	<b>15 560</b>

\* VAFTF signifie la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 9. Contrats d'assurance (suite)

(a) Évolution de l'actif ou du passif net au titre des contrats d'assurance (suite)

2023	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la VAFTF	Ajustements au titre du risque	
<b>Montants en 000 \$</b>					
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, au début de l'exercice</b>	271	-	3 948	445	4 664
Produit des activités d'assurance	(12 664)	-	-	-	(12 664)
Charges des services d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	12 459	162	12 621
Changements liés aux services passés – ajustements au PSS	-	-	(448)	(150)	(598)
<b>Résultat des services d'assurance</b>	<b>(12 664)</b>		<b>12 011</b>	<b>12</b>	<b>(641)</b>
Charges financières en matière d'assurance	-	-	55	-	55
<b>Total des changements à l'état du résultat étendu</b>	<b>(12 664)</b>	<b>-</b>	<b>12 066</b>	<b>12</b>	<b>(586)</b>
Flux de trésorerie :					
Primes reçues	12 788	-	-	-	12 788
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(11 667)	-	(11 667)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>12 788</b>	<b>-</b>	<b>(11 667)</b>	<b>-</b>	<b>1 121</b>
<b>Passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>395</b>	<b>-</b>	<b>4 347</b>	<b>457</b>	<b>5 199</b>
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	-	-	1 286	-	1 286
Primes payées d'avance reçues	3 706	-	-	-	3 706
<b>Total du passif au titre des contrats d'assurance, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 101</b>	<b>-</b>	<b>5 633</b>	<b>457</b>	<b>10 191</b>

\* VAFTF signifie la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 9. Contrats d'assurance (suite)

### (b) Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus représente les flux de trésorerie de réalisation prévus liés aux sinistres survenus, reflétant les estimations actuelles du point de vue du SIP, et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

#### (i) Méthodes et hypothèses

La détermination du passif au titre des sinistres survenus et de l'actif connexe au titre des sinistres survenus nécessite une évaluation de l'évolution future des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est déterminé au moyen d'une série de techniques reconnues de projection actuarielles des sinistres qui sont définies selon la branche d'activité. L'hypothèse principale qui sous-tend l'élaboration de ces estimations est que les sinistres constatés à ce jour continueront d'évoluer de façon similaire. Parmi les autres facteurs, mentionnons l'évolution de l'environnement réglementaire et juridique, les études actuarielles, l'expérience professionnelle et l'expertise du personnel de règlement des sinistres du SIP et des experts indépendants retenus pour traiter les sinistres individuels, l'effet des tendances inflationnistes sur les coûts futurs de règlement des sinistres, les taux de rendement des investissements, les décisions des tribunaux, les conditions économiques et les comportements du public.

Le passif au titre des sinistres survenus comprend les sommes à recouvrer par récupération et subrogation. La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est déterminée de façon actuarielle et considérée comme un indicateur de la juste valeur, étant donné qu'il n'y a pas de marché établi pour la négociation des passifs de polices d'assurance.

En vertu de la pratique actuarielle reconnue au Canada, le montant approprié représentant les obligations futures est défini comme étant le passif des polices, qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent et de l'ajustement au titre du risque. Par conséquent, le passif au titre des sinistres survenus a été comptabilisé par actualisation. Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation au 31 mars 2024 est énoncé à la note 3(i)(c). Une analyse de sensibilité portant sur la façon dont le passif d'assurance réagit aux variations des taux d'actualisation a été présentée à la note 10.



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 9. Contrats d'assurance (suite)

### (b) Passif au titre des sinistres survenus

#### (i) Méthodes et hypothèses (suite)

Le passif au titre des sinistres survenus représente une estimation et, par conséquent, peut varier, ce qui pourrait avoir une incidence importante à court terme. Des changements aux estimations pourraient découler d'événements futurs comme la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres, des changements dans l'interprétation judiciaire des contrats ou des changements importants dans la gravité ou la fréquence des réclamations par rapport aux tendances antérieures. En général, plus la durée requise pour le règlement des sinistres est longue, plus les estimations peuvent varier. À mesure que d'autres résultats et d'autres données deviennent disponibles, les estimations pourraient être révisées. Tout changement futur aux estimations serait pris en compte dans l'état des résultats pour la période au cours de laquelle le changement s'est produit. Les résultats des études historiques sont régulièrement comparés aux résultats réels afin que des ajustements puissent être effectués au besoin. Le montant réel des sinistres ultimes ne sera connu qu'une fois que tous les sinistres auront été réglés. L'effet des changements dans les hypothèses est présenté dans l'analyse de sensibilité à la note 10 (a)(vi).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers

Les activités du SIP l'exposent à une panoplie de risques de souscription et de risques financiers, et ces activités nécessitent l'analyse, l'évaluation, le contrôle et/ou l'acceptation d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de risques. Le fait d'assumer divers types de risques fait partie intégrante du secteur des services financiers et les risques opérationnels représentent une conséquence inévitable pour ceux qui œuvrent dans ce secteur. Le SIP vise donc à atteindre un équilibre acceptable entre le risque et le rendement, et à minimiser les effets indésirables potentiels de ces risques sur son rendement financier.

### a) Risque de souscription

Les tableaux suivants montrent la concentration du passif net au titre des contrats d'assurance selon le type de contrat :

Montants en 000 \$	2024	2023
Biens	2 407 \$	2 348 \$
Responsabilité civile générale	2 627	2 403
Responsabilité civile professionnelle	46	53
	<b>5 080\$</b>	<b>4 804 \$</b>

Les risques énoncés par le SIP sont concentrés en Nouvelle-Écosse.

Le risque de souscription du SIP s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque lié à l'établissement des prix, le risque d'établissement des provisions et le risque de sinistre catastrophique.

En matière de souscription, le SIP s'est donné pour objectif d'offrir à ses souscripteurs des produits d'assurance économiques.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

### a) Risque de souscription (suite)

#### (i) Risque lié à l'établissement des prix

Le risque lié à l'établissement des prix apparaît lorsque la sinistralité réelle diffère des hypothèses qui sous-tendent le calcul des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur de l'assurance de dommages ont fluctué de manière importante en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché subit l'incidence de la fréquence et de la gravité des pertes, des niveaux de capacité et de demande, de la conjoncture économique et de la concurrence sur le plan des prix. Le SIP établit les primes en fonction d'un facteur historique des primes des fournisseurs et d'un calcul fondé sur le nombre d'inscriptions et de mètres carrés.

#### (ii) Risque lié à l'établissement des réserves et provisions

Le risque lié à l'établissement des réserves et provisions se présente en raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final du règlement et de l'administration des sinistres en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances alors connus, d'un examen des schémas de règlement passés, des estimations des tendances en ce qui a trait à la gravité des sinistres et à leur fréquence, des théories juridiques en matière de responsabilité, et d'autres facteurs.

Les variables du processus d'estimation des réserves et provisions peuvent subir l'incidence de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres et d'autres facteurs internes et externes, notamment l'inflation économique, les tendances sur les plans judiciaire et juridique et les modifications législatives. En raison du temps qui s'écoule entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre, les réserves et provisions peuvent évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment d'estimer la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres du SIP font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné, lequel doit les juger acceptables.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

### a) Risque de souscription (suite)

#### (iii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurance de dommages enregistrent des sinistres importants découlant de catastrophes anthropiques ou naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes pour divers assureurs de dommages et en raison de leur incidence continue, elles peuvent retarder l'évaluation exacte et rapide de l'étendue des dommages qu'elles causent, ou nuire à cette évaluation. La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le SIP gère son exposition aux risques au moyen de polices d'assurance complémentaire de première ligne.

#### (iv) Sensibilités

Le passif au titre des sinistres survenus est sensible aux principales hypothèses du tableau ci-dessous. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité de certaines hypothèses, comme les modifications législatives ou l'incertitude relative au processus d'estimation.

L'analyse de sensibilité qui suit montre l'incidence sur le passif brut et net, le revenu (la perte) net(te) et ses réserves de stabilisation des tarifs pour les variations raisonnablement possibles des principales hypothèses, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. La corrélation des hypothèses aura un effet important sur la détermination des répercussions ultimes, mais pour démontrer l'incidence des changements apportés à chaque hypothèse, les hypothèses ont été modifiées de manière individuelle. Il convient de noter que ces hypothèses ne changent pas de façon linéaire.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

### a) Risque de souscription (suite)

#### (iv) Sensibilités (suite)

	Changements d'hypothèses 000 \$	2024			
		Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$
Durée moyenne pondérée du règlement	+10 %	52	52	(52)	(52)
Perte attendue	+5 %	(40)	(40)	40	40
Taux d'inflation	+1 %	(171)	(171)	171	171
Durée moyenne pondérée du règlement	-10 %	(53)	(53)	53	53
Perte attendue	-5 %	51	51	(51)	(51)
Taux d'inflation	-1 %	143	143	(143)	(143)

	Changements d'hypothèses 000 \$	2023			
		Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur le profit 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$	Incidence sur les capitaux propres 000 \$
Durée moyenne pondérée du règlement	+10 %	50	50	(50)	(50)
Perte attendue	+5 %	(50)	(50)	50	50
Taux d'inflation	+1 %	(155)	(155)	155	155
Durée moyenne pondérée du règlement	-10 %	(50)	(50)	50	50
Perte attendue	-5 %	25	25	(25)	(25)
Taux d'inflation	-1 %	118	118	(118)	(118)

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

(a) Risque de souscription (suite)

(v) Évolution des sinistres

Les tableaux suivants font état des estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés pour chaque année de sinistralité successive à la date de clôture, et du cumul des paiements à ce jour.

Dans l'établissement des provisions pour sinistres, le SIP tient compte de la probabilité et de l'ampleur que pourraient avoir des hypothèses plus défavorables que prévu, ce qui est pris en compte dans l'ajustement au titre du risque. En général, l'incertitude associée au coût ultime du règlement des sinistres est plus élevée lorsque le sinistre en est à un stade précoce de matérialisation. À mesure que les sinistres se matérialisent, le coût ultime des sinistres devient de plus en plus certain.

	Remarque	2024			2023		
		Estimations de la VAFTF 000 \$	Ajustement au titre du risque 000 \$	Total 000 \$	Estimations de la VAFTF 000 \$	Ajustement au titre du risque 000 \$	Total 000 \$
Total des passifs bruts et nets au titre des sinistres survenus							
		4 591	489	5 080	4 345	458	4 804

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

(a) Risque de souscription (suite)

(v) Évolution des sinistres (suite)

Passif net non actualisé au titre des sinistres survenus en 2024 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Estimation des coûts ultimes liés aux sinistres :											
À la fin de l'année d'assurance	1 824 636	1 555 249	1 528 025	1 527 943	1 166 928	1 714 950	1 084 016	2 555 795	2 320 231	2 568 779	
Un an plus tard	1 673 420	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 455 986	825 961	2 213 066	2 481 199	–	
Deux ans plus tard	1 693 489	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907	1 275 269	822 062	2 400 093	–	–	
Trois ans plus tard	1 676 228	1 300 923	1 262 718	1 301 664	676 454	1 180 091	784 383	–	–	–	
Quatre ans plus tard	1 677 276	1 297 999	1 257 422	1 187 741	530 723	1 145 673	–	–	–	–	
Cinq ans plus tard	1 696 824	1 316 246	1 176 508	1 320 003	543 642	–	–	–	–	–	
Six ans plus tard	1 849 888	1 363 913	1 350 799	1 254 144	–	–	–	–	–	–	
Sept ans plus tard	1 912 222	1 298 714	1 279 176	–	–	–	–	–	–	–	
Huit ans plus tard	1 861 579	1 209 118	–	–	–	–	–	–	–	–	
Neuf ans plus tard	1 775 959	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Estimation actuelle du cumul des sinistres	1 775 959	1 209 118	1 279 176	1 254 144	543 642	1 145 673	784 383	2 400 093	2 481 199	2 568 779	15 442 166
Cumul des paiements à ce jour	1 731 959	1 199 118	1 248 176	1 129 144	415 642	1 083 673	653 383	1 811 093	1 865 199	229 779	11 367 166
Passif constaté	44 000	10 000	31 000	125 000	128 000	62 000	131 000	589 000	616 000	2 339 000	4 075 000
Total des sinistres											4 075 000
Passif relatif aux années antérieures											526 000
FAPS											547 000
Effet de l'actualisation											(68 387)
<b>Total du passif-sinistres net</b>											<b>5 079 613 \$</b>

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

(a) Risque de souscription (suite)

(v) Évolution des sinistres (suite)

Passif net non actualisé au titre des sinistres survenus en 2023 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des coûts ultimes liés aux sinistres :											
À la fin de l'année d'assurance	1 333 358	1 824 636	1 555 249	1 528 026	1 527 943	1 166 928	1 714 950	1 084 016	2 555 795	2 320 231	
Un an plus tard	1 437 403	1 673 420	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 445 986	825 961	2 213 066	–	
Deux ans plus tard	1 308 691	1 693 489	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907	1 275 269	822 062	–	–	
Trois ans plus tard	1 321 573	1 676 228	1 300 923	1 262 718	1 301 664	676 454	1 180 091	–	–	–	
Quatre ans plus tard	1 203 630	1 677 276	1 297 999	1 257 422	1 187 741	530 723	–	–	–	–	
Cinq ans plus tard	1 577 608	1 696 824	1 316 246	1 176 508	1 320 003	–	–	–	–	–	
Six ans plus tard	1 212 789	1 849 888	1 363 913	1 350 799	–	–	–	–	–	–	
Sept ans plus tard	1 215 870	1 912 222	1 298 714	–	–	–	–	–	–	–	
Huit ans plus tard	1 215 208	1 861 579	–	–	–	–	–	–	–	–	
Neuf ans plus tard	1 243 624	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Estimation actuelle du cumul des sinistres	1 243 624	1 861 579	1 298 714	1 350 799	1 320 003	530 723	1 180 091	822 062	2 213 066	2 320 231	14 590 439
Cumul des paiements à ce jour	1 171 530	1 722 740	1 189 626	1 159 519	1 114 626	396 069	1 019 582	637 062	1 256 991	590 760	10 708 053
Passif constaté	72 094	138 839	109 088	191 279	205 376	134 654	160 509	185 000	956 075	1 729 471	3 882 386
Total des sinistres											3 882 386
Passif relatif aux années antérieures											249 614
FAPS											744 000
Effet de l'actualisation											(72 391)
<b>Total du passif-sinistres net</b>											<b>4 803 609 \$</b>



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 10. Gestion des risques de souscription et financiers (suite)

### b) Gestion du risque financier

La société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant du recours à des instruments financiers et à des contrats d'assurance.

#### Risque de crédit

##### (i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du SIP consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt d'émetteurs dont la cote de crédit est élevée et à limiter le montant d'exposition au risque de crédit associé à chacun des émetteurs. Le SIP tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille pour chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du SIP en fonction de la cote de S&P ou, lorsque cette dernière n'est pas publiée, la cote de Fitch :

	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Cote élevée (AAA, AA)	2 138 297 \$	45,2 %	1 686 299 \$	38,4 %
Cote moyenne (A+, BBB-)	2 536 642	53,6 %	2 511 883	57,2 %
Cote faible (BB+ ou moins)	61 020	1,2 %	193 221	4,4 %
	4 735 959 \$	100,0 %	4 391 403 \$	100,00 %

##### (ii) Risque de crédit global

Le tableau qui suit présente l'exposition globale du SIP au risque de crédit :

	2024	2023
Placements en obligations	4 735 959 \$	4 391 403 \$
Produits financiers à recevoir, intérêts y compris	27 657	17 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 561 242	3 729 517
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	1 646 000	1 286 000
Autres débiteurs	66 285	57 906
	15 037 143 \$	9 482 718 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le SIP ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure qu'ils arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque de liquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les besoins en liquidités en ce qui a trait aux activités du SIP sont comblés principalement au moyen de fonds provenant des activités, d'actifs arrivés à échéance et de produits ainsi que d'autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des frais de gestion des sinistres et des frais d'expertise et de contentieux. Le moment et le montant des sinistres de catastrophe sont inévitablement imprévisibles et peuvent accroître les besoins en liquidités.

Afin de combler ces besoins en liquidités, le SIP a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupe d'émetteurs connexes tout en s'assurant que, d'une façon générale, les actifs et les passifs concordent sur le plan de la durée et des devises. De plus, le SIP détient une partie des actifs investis en titres liquides. Au 31 mars 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du SIP se chiffraient à 8 561 242 \$ (3 729 517 \$ en 2023).

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de liquidité (suite)

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2024 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2 669 000 \$	1 617 000 \$	592 000 \$	270 000 \$	5 148 000 \$

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2023 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2 490 000 \$	1 534 000 \$	564 000 \$	288 000 \$	4 876 000 \$

#### Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents en ce qui a trait aux taux ou aux prix du marché. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. L'analyse qui suit explique les principaux risques de marché auxquels le SIP est exposé ainsi que la façon dont ces risques sont gérés à l'heure actuelle.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### (i) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe et sur la valeur des passifs du SIP. Les données historiques et l'information courante servent à établir un tableau de règlement final des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert ensuite de manière générale à élaborer des politiques et stratégies de placement. En règle générale, les produits financiers augmentent en fonction des taux d'intérêt à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu d'ordinaire à des profits ou pertes latents. En général, les produits financiers du SIP tirés des intérêts et des dividendes diminueront au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé seront rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant sera réinvesti à des taux plus faibles, ce qui entraînera vraisemblablement des profits latents attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le SIP continue de détenir ainsi que des profits réalisés tant que les titres en cause ne sont pas vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants du SIP va habituellement diminuer et les profits réalisés sur les titres à revenu fixe seront susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

Au 31 mars 2024, la direction estimait qu'une hausse immédiate et parallèle hypothétique de 100 points de base (1 %) des taux d'intérêt diminuerait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 244\$ (223 000 \$ en 2022), ce qui représenterait 5,1 % (4,7 % en 2023) du portefeuille de titres à revenu fixe évalué à la juste valeur de 4 766 471 \$ (4 704 816 \$ en 2023) et réduirait la valeur des provisions pour sinistres impayés de 88 000 \$ (86 000 \$ en 2023), compensant ainsi en partie la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 261 000 \$ (240 000 \$ en 2023) ainsi que la valeur des provisions pour sinistres impayés de 94 000 \$ (92 000 \$ en 2023). S'il fallait que le SIP procède à une liquidation rapide et imprévue d'actifs afin de satisfaire à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des profits ou des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des provisions.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### (i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les calculs de l'incidence éventuelle des variations hypothétiques des taux d'intérêt reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris le maintien du niveau et de la composition actuels de l'actif en titres à revenu fixe à la date indiquée, et ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. L'analyse de cette rubrique est fondée sur les hypothèses suivantes : 1) les titres qui composent le portefeuille du SIP ne font pas l'objet d'une dépréciation; 2) les taux d'intérêt et le cours des titres de capitaux propres fluctuent de façon indépendante; 3) les variations de la courbe des taux sont parallèles; 4) les risques de crédit et de liquidité ne sont pas pris en compte. De plus, il importe de noter que les titres disponibles à la vente affichant une perte latente, comme il est présenté dans les autres éléments du résultat global, peuvent éventuellement donner lieu à une perte réalisée par suite d'une vente ou d'une dépréciation.

##### (ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres

Les fluctuations de la valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des profits et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les profits et les pertes réalisés et latents. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également nuire aux marchés boursiers et, par conséquent, à la valeur des titres de capitaux propres que détient le SIP.

Afin d'atténuer ces risques, le SIP s'appuie sur une politique de placements que le conseil d'administration a approuvée. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements et la conformité à cette politique est étroitement surveillée. Le SIP gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, en instaurant des politiques visant à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs et son exposition globale aux titres de capitaux propres.

Au 31 mars 2024, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global d'un montant d'environ 27 111 \$ (7 748 \$ en 2023). Une diminution de 10 % du cours des titres de capitaux propres entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant. Les instruments de capitaux propres représentent 23,7 % (24,4 % en 2023) de la juste valeur du total des placements du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Gestion du risque financier (suite)

#### Risque de marché (suite)

#### (iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet non voulu sur le résultat et sur les titres de capitaux propres lorsqu'ils sont mesurés en monnaie locale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels sont adossés les passifs sont payables dans une devise et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le SIP surveille son exposition au risque de change à l'égard des actifs investis, limite ces montants au besoin et atténue le risque de change. Il peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur de ces devises étrangères, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

Au 31 mars 2024, le SIP détenait 163 232 \$ en actions américaines (631 629 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les autres variables étant constantes, aurait une incidence de 19 485 \$ sur les autres éléments du résultat global. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 11. Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers du SIP évalués à la juste valeur par niveau hiérarchique :

	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Niveau 1</b>				
Placements	4 458 266 \$	4 275 098 \$	567 900 \$	398 097 \$
<b>Niveau 2</b>				
Placements	1 786 303	1 734 521	5 262 605	5 311 249
	6 244 569 \$	6 009 619	5 830 505 \$	5 709 346 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. Aucune évaluation à la juste valeur n'a été classée au niveau 3.

## 12. Réserves de stabilisation des tarifs

Le SIP dispose des réserves suivantes qui visent à stabiliser les tarifs qu'il offre à ses membres au cours des prochaines années :

	Réserves non affectées	Garantie grevée d'affectations externes	Total
Solde retraité au 31 mars 2023	1 380 353 \$	1 581 319 \$	2 961 672 \$
Résultat net	(102 013)	–	(102 013)
Transfert obligatoire à destination ou en provenance des réserves affectées	(323 108)	323 108	–
Solde au 31 mars 2024	955 232 \$	1 904 427 \$	2 859 659 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 12. Réserves de stabilisation des tarifs (suite)

- a) Conformément à l'accord de réciprocité, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser des cotisations au SIP sous forme d'apport de capital. Les réserves combinées de stabilisation des tarifs représentent donc le cumul des excédents des produits sur les charges, y compris les produits financiers, et peuvent servir à couvrir les sinistres catastrophiques éventuels ou les mesures d'adaptation en cas d'augmentation importante des primes d'assurance complémentaire, selon le cas. Selon l'accord de réciprocité, des cotisations supplémentaires peuvent être demandées aux souscripteurs dans la mesure où les primes perçues sont insuffisantes pour couvrir les sinistres et les dépenses engagées par le SIP. De même, lorsque les fonds accumulés dépassent les fonds requis pour satisfaire aux obligations relatives aux sinistres survenus, l'accord de réciprocité prévoit l'attribution de crédits de prime.
  
- b) Conformément à l'examen actuariel d'août 2021 qui portait sur la capitalisation minimale requise du SIP, un niveau prudent de capital a été établi à environ 3 600 000 \$. Cette valeur actuarielle, y compris les réserves grevées d'affectations externes, représente le capital nécessaire, dans sa forme la plus simple, pour couvrir le manque à gagner entre le produit des primes fondé sur les sinistres attendus et les charges et les sinistres mesurés à la fin de l'exercice. De plus, elle protège les souscripteurs contre une augmentation soudaine de la fréquence ou de la gravité des sinistres qui, autrement, entraînerait des hausses importantes des tarifs.
  
- c) L'Insurance Act de la Nouvelle-Écosse oblige le SIP à maintenir un fonds de garantie de 50 000 \$ en espèces ou en titres approuvés. La Loi exige aussi le SIP à maintenir un fonds de réserve affecté, en espèces ou en titres approuvés, d'une valeur égale à 50 % des primes brutes reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.



# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 13. Gestion du capital

Le capital du SIP se compose des réserves de stabilisation des tarifs et s'établissait, au 31 mars 2024, à 2 859 659 (2 961 672 \$ en 2023, après retraitement). En ce qui a trait à la gestion du capital, le SIP vise à préserver sa solidité financière et à protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation, de même qu'à faciliter son fonctionnement prudent et à favoriser la stabilité à long terme des primes qu'il impose à ses souscripteurs. Afin de protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation aujourd'hui et ultérieurement, il doit notamment maintenir du capital au-delà des niveaux réglementaires minimaux et respecter les exigences actuelles de notation de la solidité financière, ainsi que les lignes directrices internes sur le capital fondées sur les politiques de gestion des risques.

Le SIP est tenu de maintenir un fonds de réserve garanti correspondant à 50 % des primes annuelles reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

Les niveaux minimums de capital que doit détenir le SIP font l'objet d'un contrôle de la part de l'organisme de réglementation compétent, soit le Bureau du surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

## 14. Charges d'exploitation

	2024	2023 (après retraitement)
Salaires et rémunération des sous-traitants	267 488 \$	251 272 \$
Risque	179 542	130 619
Loyer et dépenses connexes	97 084	96 823
Honoraires	171 255	74 800
Données	37 657	40 068
Assurance responsabilité civile professionnelle (personnel et administrateurs)	92 679	70 627
Traduction et promotion de l'assurance-accidents pour élèves	1 037	(1 131)
Réunions du conseil d'administration et de ses comités	13 887	6 234
Dépréciation	27 646	11 268
Bureaux	8 572	9 723
Impression et site Web	10 183	7 260
Téléphone et communications	8 913	8 795
Développement professionnel et cotisation	11 001	11 189
Divers	2 807	3 334
	929 751 \$	720 881 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

## 15. Personnel clé de direction

Le personnel clé de direction se compose des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du SIP, directement ou indirectement, ce qui comprend le conseil d'administration du SIP.

Les dépenses liées à la rémunération du personnel clé de direction se chiffraient à 356 558 \$ (338 915 \$ en 2023) et se composaient des salaires et des avantages sociaux à court terme. Aucun autre avantage n'a été versé.

Aucune rémunération n'est versée au conseil d'administration du SIP.

## 16. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2024	2023 (après retraitement)
Autres débiteurs	(8 379)\$	(57 906)\$
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	(360 000)	(1 286 000)
Autres actifs	(10 228)	(107 801)
Primes payées d'avance	(234 422)	(271 018)
Créditeurs et charges à payer	505 759	(407 409)
	(107 270)\$	(2 130 134)\$

## 17. Autres informations

Le 3 décembre 2021, les représentants légaux du SIP ont déposé un avis de poursuite contre Arthur J. Gallagher Canada Limited (l'ex-courtier d'assurance du SIP) pour rupture de contrat et négligence. L'issue de cette poursuite dépend des litiges.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

---

## 18. Engagements

Le SIP est partie à des contrats de location d'équipement non significatifs sous réserve des mesures de simplification de l'IFRS 16 et des accords de maintenance logicielle conclus avec Riskconnect. Les estimations des obligations contractuelles des trois prochaines années s'établissent comme suit :

---

2025	56 535 \$
------	-----------

---

**RAPPORT ANNUEL 2024**  
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

ANNEXE 2

Infolettre printemps-été 2024 du SIP

# riskwrite

# 2024?

## Il n'y a pas de fumée sans...

Préparation aux incendies de forêt : pages 2 et 3



### ARTICLES VEETTES

- Incendies de forêt 2
- Fumée 3
- Inondations 4

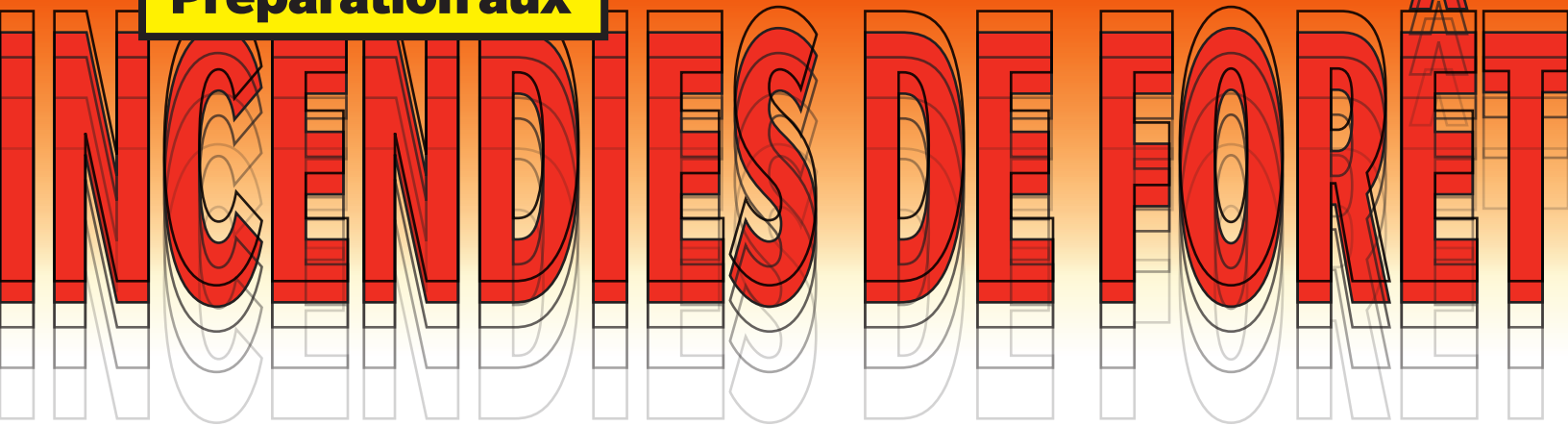
### ARTICLES DE FOND

- Arbres dans la cour d'école 5
- Distraction au volant 6
- Fraude psychologique 7
- Conseils de sécurité pour l'été 9

### Affaires du SIP

- |                                                  |    |                            |    |
|--------------------------------------------------|----|----------------------------|----|
| Nouveau site Web                                 | 11 | Guard.me                   | 14 |
| Demandes d'indemnisation pour dommages matériels | 12 | Excursions et renoncations | 14 |
| Jeu-concours                                     | 12 | Membres du personnel       | 15 |
| Vector Solutions                                 | 13 | Conseil d'administration   | 15 |
|                                                  |    | Légalités                  | 15 |

## Préparation aux



**N**ous avons constaté l'été dernier que des **incendies de forêt** peuvent se produire en Nouvelle-Écosse sans préavis et qu'ils peuvent se propager rapidement.

Pour réduire la destruction possible causée par de tels incendies de forêt, nous avons collaboré avec **Aon** et avons élaboré une liste de vérification complète des mesures à prendre pour la préparation aux incendies de forêt.

- ✘ Éteignez les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- ✘ Veillez à éteindre les équipements informatiques de manière ordonnée pour éviter tout dommage dû à une panne de courant ou à une surtension.
- ✘ Coupez l'alimentation électrique. Les commandes de la génératrice de réserve doivent être mises sur « arrêt » pour éviter un démarrage automatique pendant l'incendie de forêt.
- ✘ Fermez les compteurs de gaz, les veilleuses et les réservoirs de propane.

## Pendant un incendie de forêt :

- ✘ Avant d'évacuer, et s'il est sûr de le faire, éloignez tous les combustibles d'au moins 1,5 m du périmètre des structures essentielles. Retirez les poubelles, les meubles, les grils, les pots de fleurs et les jardinières, le matériel de rangement, les drapeaux, etc., ainsi que tous les objets sur les terrasses en bois.
- ✘ Si le toit de votre école est accessible par une échelle, appuyez-en une contre le bâtiment pour que vous et les pompiers puissiez y monter.
- ✘ Fermez les stores ou les couvre-fenêtres non inflammables.
- ✘ Fermez les ouvertures dans la mesure du possible. Scellez les persiennes et les sorties d'air de la sècheuse avec du ruban adhésif, fermez toutes les fenêtres et les volets non combustibles, s'il y en a qui sont installés.

## Après un incendie de forêt :

- ✘ Vérifiez immédiatement le toit, les combles et l'extérieur; éteignez tout feu, étincelle ou braise.
- ✘ Vérifiez que le disjoncteur principal est en position « marche » s'il n'y a pas d'électricité. Les incendies peuvent déclencher les disjoncteurs. Communiquez avec la compagnie d'électricité si les disjoncteurs sont en position « marche » et que le courant est toujours indisponible.
- ✘ Démarrez manuellement la génératrice de réserve seulement s'il n'y a pas de braises volantes susceptibles d'être aspirées dans les filtres d'aspiration d'air du moteur.
- ✘ Communiquez avec des experts locaux avant de réintégrer les lieux et composez le 911 si vous percevez un danger lors de la réintégration.
- ✘ Communiquez avec le **SIP** et votre **entreprise de restauration approuvée** si vous constatez des dommages.



## Atténuation de

Les braises se sont éteintes et la fumée s'est depuis longtemps dissipée après **les plus grands incendies de forêt de l'histoire écrite** de notre province.

La saison **sans précédent** des incendies de forêt que les Néo-Écossais ont connue en **2023** est un rappel brutal que les régimes météorologiques évolutifs continuent de créer un environnement propice à des saisons des incendies de forêt plus longues et à une vulnérabilité accrue à de tels événements catastrophiques.

Selon l'information obtenue par le **SIP** au fil des ans en travaillant avec des experts en sinistres (incendie), ainsi que celle recueillie lors des récents incendies de forêt, nous proposons les conseils suivants pour gérer les risques :

- 1** Pendant les fermetures d'écoles dues aux incendies de forêt, **les systèmes de traitement de l'air doivent être éteints** pour éviter que la fumée ne se propage dans l'école et réduire les dommages causés par la fumée aux biens.
- 2** Protégez les bâtiments en **scellant et en calfeutrant les fissures**, réduisant ainsi l'intrusion de fumée
- 3** **Les filtres à air doivent être changés** avant de remettre en marche les systèmes de traitement de l'air pour éliminer l'accumulation de résidus de fumée, de suie et de cendres qui auraient pu pénétrer dans le système pendant l'incendie. **L'élimination de ces contaminants** peut les empêcher de circuler de nouveau et maintenir une meilleure qualité de l'air à l'intérieur.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du **SIP** à l'adresse [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca) ou au **902-480-2170**.

**L**es catastrophes naturelles, telles que les **inondations**, sont devenues de plus en plus fréquentes. Ces événements peuvent survenir sans préavis et causer des dommages importants.

Le **SIP** a collaboré avec son courtier en assurance, **Aon**, pour élaborer une liste de vérification complète afin de garantir que votre organisation soit prête à affronter une telle situation. Cet outil est conçu pour vous aider à atténuer les dommages potentiels et à vous y retrouver après une inondation.

### **Avant une inondation :**

- **Élevez** tous les ascenseurs au deuxième étage et coupez l'alimentation électrique. **Déplacez** tous les documents et équipements de valeur au deuxième étage.
- **Redirigez** vos lignes téléphoniques professionnelles vers des téléphones cellulaires ou des services de réponse téléphonique.
- **Débranchez** tous les appareils électriques avant de partir.

### **Après une inondation :**

- **Écoutez** les bulletins d'information pour savoir si l'eau de la collectivité est potable.
- **Évitez** les eaux de crue, qui peuvent être contaminées par du pétrole, de l'essence ou des eaux usées brutes. L'eau peut également être chargée électriquement en raison de lignes électriques souterraines ou tombées.
- **Méfiez-vous** des zones où les eaux de crue se sont retirées; les routes peuvent s'être affaiblies et pourraient s'effondrer sous le poids d'une voiture.
- **Nettoyez** et désinfectez tout ce qui a été mouillé; la boue laissée par les eaux de crue peut contenir des eaux usées et des produits chimiques nocifs.
- **Mettez en œuvre** un plan de reprise après sinistre et surveillez les communications des autorités locales.
- **Contactez** les employés par le mode de communication déterminé et discutez des prochaines étapes.
- **Contactez** le **SIP** et votre entreprise de restauration approuvée.

## **Préparation aux**







# Arbres dans la cour d'école

**L**es **arbres** dans les cours d'école et autour de celles-ci peuvent fournir de l'ombre et de nombreux autres avantages agréables.

**Des inspections et un entretien réguliers** peuvent aider à éviter que les arbres deviennent des dangers tant du point de vue des dommages matériels que des blessures corporelles.

Des inspections régulières, combinées aux mesures suivantes, peuvent aider à protéger les arbres et à éviter qu'ils ne deviennent un danger ou ne contribuent à un nettoyage excessif de débris à la suite d'une tempête :

- \* **Retirez** les arbres morts.
- \* **Élaguez régulièrement** les branches mortes ou cassées pour aider les arbres à maintenir leur intégrité structurelle.
- \* **Éliminez** ou traitez les problèmes de parasites.

De plus, les **conditions** suivantes doivent être activement surveillées :

- \* **Fissures** dans le tronc ou les grosses branches;
- \* **Signes** de creusement et de pourriture;
- \* **Champignons** poussant sur l'écorce;
- \* **Inclinaison significative** d'un côté;
- \* **Branches** en contact avec des lignes électriques;
- \* **Branches** surplombant des structures du bâtiment.



# Dis tra c t i o n au v o l a n t

**B**ien que les conducteurs soient conscients des risques, la distraction au volant demeure courante. Un sondage mené en **2023** par l'assureur **Travelers Canada** fournit les résultats suivants :

➤ **25 %** des répondants ont frôlé l'accident parce qu'ils étaient distraits, soit une **augmentation de 56 %** par rapport à 2022;

➤ **19 %** ont déclaré qu'ils avaient été impliqués dans un accident ou une collision en raison de la distraction d'un autre conducteur, soit une **augmentation de 58 %** par rapport à l'année précédente;

➤ **63 %** utilisent un téléphone cellulaire ou une technologie mains libres;

➤ **56 %** lisent ou regardent une carte sur un téléphone cellulaire ou un appareil électronique;

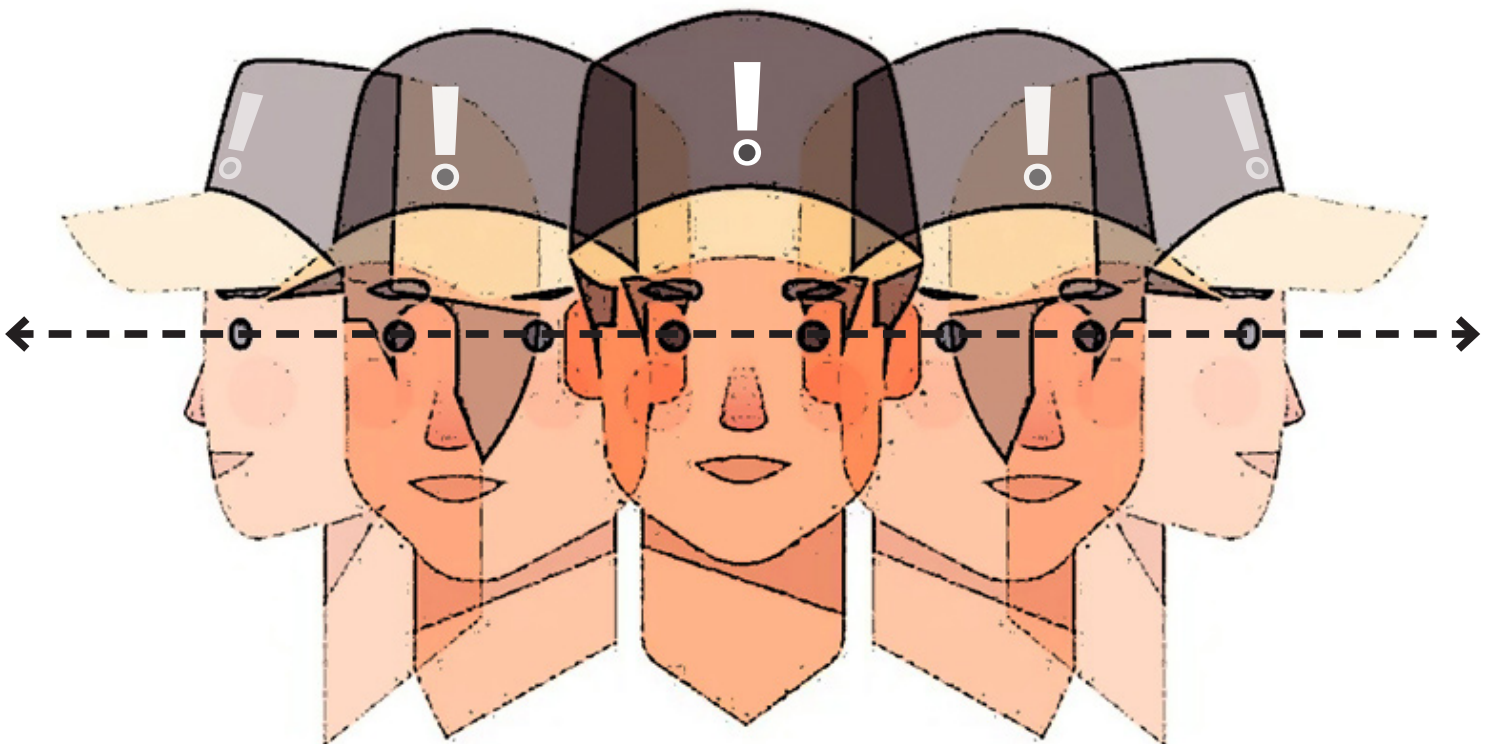
➤ **48 %** passent ou reçoivent des appels téléphoniques;

➤ **21 %** lisent des textos ou des courriels;

➤ **17 %** utilisent des appareils portatifs;

➤ **58 %** mangent ou boivent.

Sur une note plus positive, **90 %** des conducteurs déclarent qu'ils seraient **moins susceptibles** d'utiliser un appareil pendant la conduite si un passager leur demandait d'arrêter.



# Fraude psychologique

La **fraude psychologique** est une menace sérieuse dans le cadre de laquelle des criminels manipulent et trompent leurs victimes pour prendre le contrôle d'un système informatique ou voler des renseignements personnels et financiers ainsi que des fonds.

Compte tenu de la prévalence croissante de la fraude psychologique, de nombreuses polices d'assurance vols et détournements offrent désormais un type de couverture spécifique : la « **couverture contre la fraude psychologique** ». Cette assurance protège contre les pertes encourues lorsque des employés, de bonne foi, transfèrent de l'argent ou des titres à la suite d'une instruction frauduleuse d'un imposteur se faisant passer pour un fournisseur autorisé, un client ou un employé.



- BONJOUR MON VIEIL AMI -

Ces auteurs malveillants sont convaincants. La demande ou l'instruction de transfert apparaît souvent comme une demande formelle et officielle. Elle contient un message urgent, jouant sur le désir d'aider d'une personne et l'incitant à accomplir une tâche pour quelqu'un en position d'autorité au sein de son organisation

*suite...*

Depuis plusieurs années, le **SIP** propose une couverture pour atténuer les risques financiers de la fraude psychologique. Cependant, cette couverture n'est efficace que si votre organisation vérifie la validité de toute instruction de transfert avant d'agir. Cette vérification, comme **rappeler la personne**, doit être enregistrée, consignée ou autrement documentée

Protégez-vous contre la fraude psychologique en suivant ces **trois** étapes cruciales :

- **Identifier;**
- **Vérifier;**
- **Authentifier.**

### Fraude du faux président ou directeur général :

- \* Parlez **toujours** à la personne qui est censée avoir envoyé ou donné l'instruction de faire un paiement.
- \* Vérifiez **toujours** les demandes avec un autre directeur, gestionnaire ou superviseur et assurez-vous que le compte bancaire figure sur une liste vérifiée et approuvée.

### Paiements et virements de fonds par téléphone :

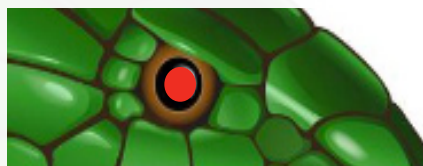
- \* **Évitez** de donner ou d'accepter des instructions de paiement par téléphone ou par courriel.
- \* N'acceptez **que** les demandes par écrit et sur papier à en-tête de l'entreprise provenant d'un contact connu dans cette organisation.
- \* **Vérifiez** toutes les demandes avec une procédure de rappel pour en confirmer l'authenticité.

### Arnaques par courriel et demandes de changement de coordonnées bancaires :

- \* **Vérifiez** le nom et l'adresse courriel de l'expéditeur pour détecter les fautes d'orthographe et assurez-vous qu'ils figurent sur une liste approuvée de contacts.
- \* **N'ouvrez pas** les courriels provenant d'expéditeurs inconnus ou avec des titres suspects; ils pourraient contenir des virus et exposer l'organisation à une cyberattaque.
- \* **Lorsqu'un** courriel semble provenir d'un contact connu, il est crucial de passer la souris sur l'adresse pour s'assurer qu'elle ne cache pas une fausse adresse. Cette étape de vérification est votre responsabilité.
- \* **Utilisez** une procédure de rappel pour authentifier la demande afin d'éviter d'être victime d'un fraudeur se faisant passer pour un contact connu.
- \* **Vérifiez** le dossier du client pour toute trace de demandes précédentes de modification des coordonnées bancaires ou d'envoi de grosses sommes sur un nouveau compte.

### Gestion des fournisseurs et de leurs renseignements :

- \* **Maintenez** une liste approuvée des fournisseurs, y compris de leurs principales personnes-ressources avec leurs adresses courriel et numéros de téléphone.



- \* **Veillez** à informer les fournisseurs que toute demande de modification des coordonnées bancaires doit être soumise par écrit sur papier à en-tête de l'entreprise, signée par une personne approuvée. Mettez en place une procédure de double vérification lors de la nomination de nouveaux fournisseurs pour prévenir la fraude de fournisseur fictif.

**Pour en savoir plus** sur la fraude psychologique et les exigences de vérification par rappel prescrites par la police d'assurance, n'hésitez pas à écrire à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca).

# Conseils pour gérer les risques

## et assurer la sécurité de vos bâtiments l'été

**A**lors que nous approchons de la fin de l'année scolaire et que le rythme commence à ralentir, il est important de se rappeler que l'été ne signifie pas que nos bâtiments sont en vacances. Nos équipes de maintenance dévouées travaillent sans relâche toute l'année pour s'assurer que nos écoles restent protégées et en parfait état, même pendant les mois d'été apparemment calmes.

Bien que l'activité humaine puisse diminuer l'été, nos bâtiments ne sont pas à l'abri de demandes d'indemnisation. Au cours des cinq dernières années, nos archives montrent plusieurs demandes d'indemnisation estivales ayant pour principales causes des dégâts d'eau, du vandalisme et des vols. Ces incidents qui perturbent les opérations scolaires mettent en évidence l'importance de la surveillance et de l'entretien toute l'année.

En mettant en œuvre des pratiques de gestion des risques efficaces, nous pouvons réduire considérablement la probabilité et la gravité des incidents


### Dégâts d'eau

- **Assurez-vous que le personnel sait où** se trouvent les robinets d'arrêt d'eau et la façon d'y accéder. Il peut être très utile d'installer un panneau indiquant l'emplacement des robinets pour le rendre facilement visible en cas d'urgence liée à l'eau, surtout si quelqu'un connaît moins bien le bâtiment, comme un nouvel employé ou un employé temporaire.

- **Assurez-vous que le personnel sait qui** appeler en cas d'urgence liée à l'eau. Fournissez au personnel une liste de personnes-ressources à prévenir en cas d'un tel incident. Cette liste devrait inclure le **numéro du SIP pour les demandes d'indemnisation urgente en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année.**

Comme les demandes d'indemnisation pour dégât d'eau peuvent s'avérer urgentes et plus compliquées, nous vous encourageons à communiquer avec nous pour tout incident lié à l'eau. Le SIP vous attribuera un expert en sinistres, et si cela n'a pas déjà été fait par votre personnel, nous ferons intervenir une entreprise de restauration pour commencer immédiatement le nettoyage et le séchage.

suite...



**Bien que nous ne puissions pas prédire ou prévenir tous les événements, nous pouvons prendre des mesures pour en minimiser l'incidence**

**Numéro d'urgence du SIP**  
24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année

**902-448-2840**

- **Mettez en place des plans** pour inspecter les bâtiments après des pluies diluviennes, d'importantes chutes de neige et de forts vents. Souvent, l'eau pénètre par une fissure ou une ouverture en raison d'une tempête ou d'un événement météorologique. Plus une fissure ou une ouverture est détectée précocement, moins long sera le temps nécessaire pour remettre l'espace en fonction et moins graves seront les dommages globaux.
- **Assurez-vous que les avaloirs**, les gouttières et les trous d'homme sont dégagés de tout débris, surtout avant et après de la pluie et des vents
- **Renseignez-vous sur les avantages** des détecteurs d'eau et sur la façon dont ils pourraient aider à alerter le personnel à distance en cas de dégâts d'eau.

## Vandalisme et vol

- **Améliorez l'éclairage** autour du bâtiment. Cela donnera l'impression que la zone est plus exposée, et la menace perçue d'être pris sur le fait peut aider à dissuader les mauvaises intentions.
- **Augmentez l'utilisation des caméras de sécurité** et affichez des panneaux indiquant qu'elles enregistrent **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, particulièrement dans les zones où vous avez rencontré des problèmes précédemment.
- **Nettoyez les actes de vandalisme**, les graffitis, les vitres brisées, etc. dès que vous les remarquez. Des rapports indiquent que les infractions répétées sont réduites lorsqu'elles sont nettoyées dans les **48 heures**. Cela montre que la propriété est surveillée et que de tels actes ne seront pas tolérés.
- **Demandez de l'aide** au corps de police et aux membres de la collectivité. Le fait que la police patrouille régulièrement dans le quartier le soir et la fin de semaine, surtout dans les zones où des problèmes ont été rencontrés, aidera à dissuader de futurs incidents.

Faire participer les membres de la collectivité de manière publique (dépliants, etc.) pour signaler des activités suspectes fournira une présence silencieuse qui laisse entendre qu'il y a toujours quelqu'un qui surveille.

- **Déplacez tous les matériaux de construction**, les débris et l'équipement d'entretien facilement accessibles autour de la propriété dans une zone sécurisée. Quelqu'un qui a l'intention de nuire, comme briser une fenêtre et causer d'autres dommages matériels, peut facilement déplacer ces objets et s'introduire par effraction.

### Voici quelques conseils supplémentaires pour gérer les risques et protéger la propriété pendant les périodes de vacances :

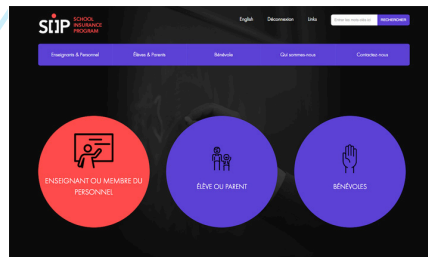
- **Effectuez régulièrement des patrouilles physiques** à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Ces patrouilles aideront à repérer des problèmes apparemment mineurs qui pourraient sinon passer inaperçus jusqu'à ce qu'ils deviennent un gros problème et à créer une présence pour dissuader les activités malveillantes.
- **Assurez-vous que les fenêtres**, les portes et autres points d'entrée sont sécurisés lorsqu'ils ne sont pas immédiatement utilisés. Il est facile d'oublier de fermer et de verrouiller les portes et les fenêtres, ce qui peut entraîner l'entrée du vent et de la pluie, en plus de donner un accès non intentionnel aux vandales ou aux voleurs, engendrant d'importants dommages matériels.
- **Évitez d'entreposer** des articles près du bâtiment de l'école et envisagez un dégagement minimum de **9 mètres**. Des choses, comme les bacs à ordures et de recyclage, les véhicules stationnés et les échelles rangées trop près sont une source de préoccupation non seulement pour leur potentiel à prendre feu, mais nous les avons également vus utilisés pour accéder au toit.



Passez un été en toute sécurité!

SITE WEB DU SIP

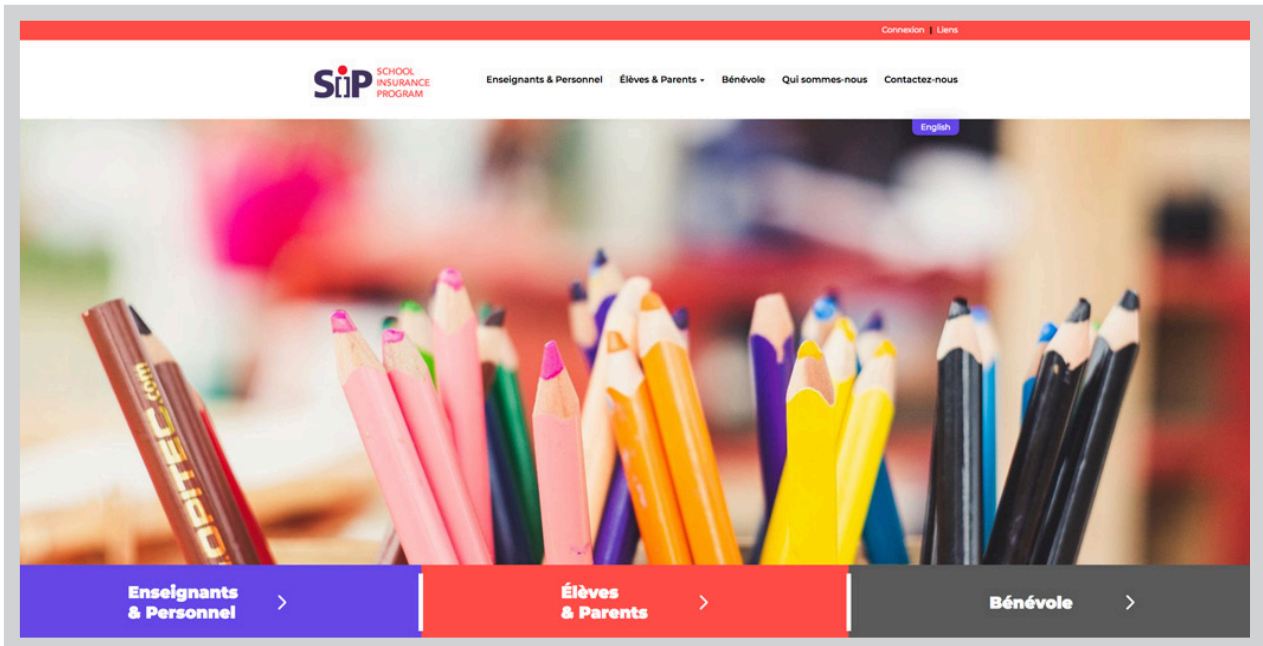
# Refonte



Le site Web du SIP a fait **peau neuve**.  
Consultez-le au [www.sip.ca](http://www.sip.ca).

Si vous devez vous connecter pour accéder aux sections relatives au certificat d'assurance ou aux rapports d'incident, vous constaterez que vos authentifiants ne fonctionnent plus.

*Veuillez communiquer avec notre bureau; nous nous ferons un plaisir de vous fournir des authentifiants à jour.*



# Demandes d'indemnisation pour dommages matériels

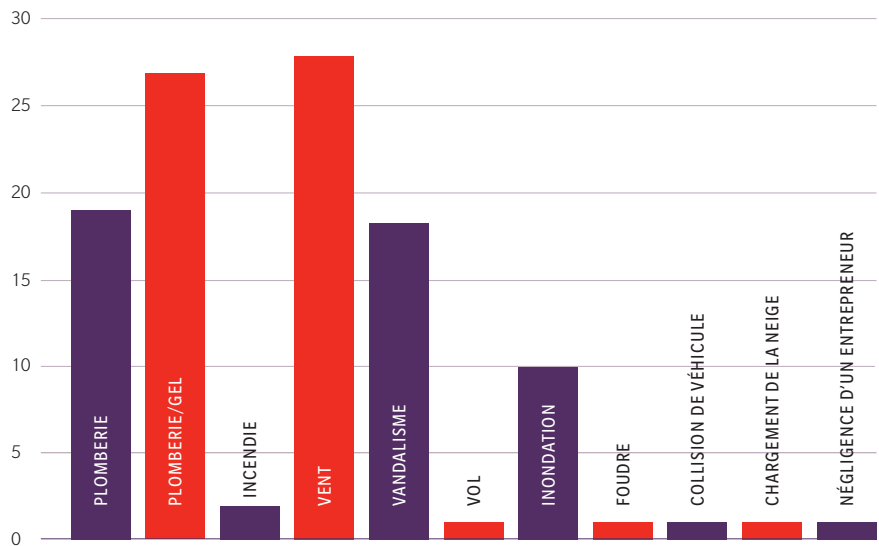
Le SIP gère actuellement des demandes d'indemnisation pour dommages matériels dans **101** établissements scolaires.

Le graphique à barres suivant illustre la répartition de ces demandes d'indemnisation ouvertes, selon le risque.

Les fuites d'eau de la plomberie ou de gicleurs et les tempêtes de vent représentent le plus grand nombre de demandes d'indemnisation. Les fuites d'eau de la plomberie peuvent résulter de nombreuses causes telles que la corrosion des tuyaux, les débordements de toilettes et de lavabos, les objets frappant les gicleurs, etc. Les fuites d'eau dues à la rupture de tuyaux résultant du gel sont la principale cause des demandes d'indemnisation pour fuite d'eau actuelle.

Les tempêtes de vent, y compris l'**ouragan Fiona**, contribuent également de manière significative au nombre de demandes d'indemnisation que le SIP gère actuellement.

Demandes d'indemnisation ouvertes par risque – Nombre d'établissements



## Jeu-concours n° 11 du SIP

Toutes les réponses correctes reçues dans les deux semaines qui suivent la date de publication du bulletin d'information feront l'objet d'un tirage. Deux noms seront tirés et chaque gagnant recevra une veste en molleton à capuche portant le logo du SIP.

Les tailles suivantes sont offertes : petit, moyen, grand et très grand.

Tous les membres du personnel des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP et du NSCC ont le droit de participer au **jeu-concours du SIP**.

Veuillez envoyer vos réponses par courriel à :

**[mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)**.

### Vrai ou faux...?

**1** L'installation de bornes de protection et de poteaux courts n'est pas une méthode de prévention des pertes empêchant les véhicules de s'approcher trop près d'un réservoir.

**2** Lors de la planification d'une activité de fin d'année pour les élèves, les parents ou les tuteurs doivent signer un formulaire de consentement éclairé de l'école.

**3** Si le centre pour l'éducation ou le CSAP a pris des dispositions pour le transport des élèves dans le cadre d'une activité de fin d'année, chaque conducteur doit signer un formulaire « J » et celui-ci doit être conservé à l'école.

Cela pourrait être à vous!



Disponible en **P, M, G, TG**



# K-12 Safety

La formation en ligne pour vos employés vous est offerte gratuitement par le **SIP**.

Le School Insurance Program a le plaisir de poursuivre son partenariat avec le programme de **formation en ligne K-12 Safety**. Les cours **K-12 Safety** sont spécialement conçus pour les employés des écoles. Ils sont tous créés par des experts scolaires et sont disponibles sur tout appareil – ordinateurs, iPad et même téléphones intelligents – disposant d'un accès Internet.

Tous les centres pour l'éducation participants, le CSAP et le NSCC ont leur propre site de formation **K-12 Safety**. La formation **K-12 Safety** permet de suivre des formations en groupe ou dirigées par un instructeur et des formations individuelles en ligne. Les souscripteurs peuvent même télécharger leurs polices et surveiller si elles sont observées. Les administrateurs pourront bénéficier de rapports périodiques en temps réel par école et même pour l'ensemble de l'organisation.

**K-12 Safety** continue de localiser bon nombre de ses cours et beaucoup de cours sont déjà prêts pour vous aujourd'hui! Il y a aussi des cours en français et d'autres sont en préparation.

Nous sommes convaincus que ce sera une excellente ressource pour tous les employés des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP et du NSCC. Vos élèves bénéficieront ainsi d'un environnement plus sûr.

Pour obtenir plus d'information ou pour communiquer avec le représentant **K-12 Safety** de votre centre pour l'éducation, du CSAP et du NSCC, veuillez contacter le **SIP** à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca) afin de vous inscrire dans les plus brefs délais.



School **Insurance** Program



## Centre de soutien de Vector Solutions

Le [centre de soutien](#) de **Vector Solutions** contient des articles utiles sur des questions fréquemment posées. Il propose également des tutoriels et des instructions écrites couvrant toutes les fonctionnalités disponibles dans Vector LMS. Si aucun article de soutien ne répond à vos questions, vous pouvez communiquer avec l'équipe du Service à la clientèle d'une des façons indiquées [ici](#).

# guard.me

ASSURANCE MÉDICALE ET POUR LES EXCURSIONS SCOLAIRES

## Une excursion scolaire est prévue et vous avez besoin d'une assurance médicale de voyage?

SIP s'associe à **guard.me** pour offrir une assurance médicale de voyage à nos écoles.

Les régimes d'assurance médicale de **guard.me** fournissent un remboursement complet, sans coassurance ni franchise, pour les consultations médicales et les hospitalisations pour obtenir des soins médicaux d'urgence, ainsi que pour les soins paramédicaux, les médicaments et les soins dentaires urgents (\*des conditions générales s'appliquent).

### 1. Qui peut souscrire à l'assurance de guard.me?

**guard.me** est spécialement conçu pour répondre aux besoins d'assurance voyage pour les excursions scolaires. Les personnes admissibles comprennent :

- Élèves • Enseignants • Bénévoles/chaperons
- Personnel enseignant et administratif de l'école

La couverture est offerte aux personnes de moins de 65 ans à la date du début de l'excursion.

### 2. Comment les écoles peuvent-elles prévoir la couverture?

Allez à <https://sip.ca/fr/> et sélectionnez **Enseignants et Personnel**, choisissez **Excursions**, puis cliquez sur **Assurance d'excursions** et examinez les couvertures offertes suivantes :

**guard.me Canada** – pour une assurance voyage d'urgence pour les excursions scolaires au Canada (à l'extérieur de votre province d'origine).

**guard.me International B** – pour une assurance médicale d'urgence pour les excursions scolaires à l'extérieur du Canada.

**guard.me International A** – une couverture plus complète (une assurance médicale d'urgence et une assurance annulation de voyage) pour les excursions scolaires à l'extérieur du Canada. Veuillez noter que cette couverture doit être souscrite dans les (7) jours suivant l'achat du billet d'avion. Veuillez également noter qu'une police **International A de guard.me ne peut pas être annulée** et que la prime **n'est pas remboursable**.

### Demandez votre couverture en communiquant avec guard.me :

1. Écrivez à **guard.me**, à l'adresse [partnerservices@guard.me](mailto:partnerservices@guard.me). Identifiez-vous en tant que représentant d'une école et précisez votre affiliation au School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse. Indiquez la police préférée.
2. L'équipe des relations avec les partenaires et des services aux partenaires (RPSP) de **guard.me** établira l'accès au portail pour des souscriptions sécurisées.
3. L'équipe des RPSP de **guard.me** fournira le formulaire de souscription afin qu'il soit rempli et retourné au moyen du portail sécurisé. Veuillez remplir tous les champs obligatoires sur le formulaire de souscription. Notez que le nom de l'école est **obligatoire** pour la facturation.
4. **guard.me** enverra une confirmation et des cartes d'accès santé en format PDF par le portail à des fins de révision lorsque les polices auront été émises.
5. **guard.me** émettra la facture de la police et avisera le bureau du SIP. Le SIP facturera directement la prime d'assurance à l'école.

### 3. Connaître le coût avant de prévoir la couverture.

Un devis peut être obtenu à des fins d'analyse avant de confirmer la couverture. Écrivez à [partnerservices@guard.me](mailto:partnerservices@guard.me) en indiquant la police qui vous intéresse ainsi que les dates auxquelles la couverture sera utilisée. Identifiez-vous comme un représentant de l'école et indiquez que vous êtes affilié au SIP. **guard.me** répondra avec un devis détaillé de la prime de la police.

Si vous avez des questions concernant les détails de la police d'assurance, veuillez écrire à la représentante de **guard.me** au SIP à l'adresse [megan@guard.me](mailto:megan@guard.me).

# Excursions scolaires

Ce qu'il faut savoir...avant de partir.

## Avez-vous une question à poser au SIP au sujet d'une excursion scolaire?

Nous recevons des questions au sujet d'excursions scolaires allant d'excursions à la bibliothèque à des voyages en Europe. Notre site Web est maintenant doté d'une fonction qui vous permettra de nous parler de votre excursion et de nous poser toute question que vous pourriez avoir. Suivez ces étapes simples pour soumettre votre demande de renseignements :

- 1 Visitez le site [sip.ca](http://sip.ca).
- 2 Sélectionnez **Enseignants & Personnel**...et connectez-vous (courriel : [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca), mot de passe : **student**).
- 3 Cliquez sur l'onglet **Excursions**.

Remplissez le formulaire et soumettez-le au personnel du SIP; nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. N'oubliez pas de soumettre votre itinéraire pour **toutes les excursions** à l'extérieur du Canada.

# Accords et renonciations

Ce qu'il faut faire... et ne pas faire.

**Votre école** se voit demander de signer des renonciations, des contrats de non-responsabilité, des accords de groupe, des conventions d'indemnisation et des formulaires d'autorisation. **Que devez-vous faire?**

Voici un tableau de référence rapide pour vous aider :

Activité	Mesure à prendre
Entreprise offrant des activités pour les élèves	<b>Ne pas signer</b>
Excursions scolaires ou activités sportives	<b>Ne pas signer</b>
Location de locaux	Envoyer le contrat au centre pour l'éducation, au CSAP, au NSCC ou au <b>SIP</b>
Location de matériel	Envoyer une copie du contrat au centre pour l'éducation, au CSAP, au NSCC ou au <b>SIP</b>
Accords de groupe	<b>Ne pas signer</b>
Vous n'êtes pas sûr	Envoyer le document au <b>SIP</b> et nous vous aiderons

**Ne signez pas** de document à moins d'avoir l'autorisation de votre centre pour l'éducation, du CSAP ou du NSCC de signer un contrat légal en son nom.

## Membres du personnel



**Bruce Macdonald** BBA CIP  
Directeur général

[bruce.macdonald@sip.ca](mailto:bruce.macdonald@sip.ca)

Bureau 902-480-2173

Cellulaire 902-499-9890

Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du **SIP** conformément aux objectifs établis par les membres du conseil d'administration.



**Lee-Anne Dauphinee** CIP CRM  
Gestionnaire des risques

[lee-anne.dauphinee@sip.ca](mailto:lee-anne.dauphinee@sip.ca)

Bureau 902-480-2171

Cellulaire 902-452-6173

Lee-Anne assure la gestion des risques, la limitation des pertes et le service d'achat et de renouvellement d'assurance aux souscripteurs du **SIP**.



**Cindy Norrad** CPA CGA CRM  
Contrôleuse

[cindy.norrad@sip.ca](mailto:cindy.norrad@sip.ca)

Bureau 902-480-2177

Cellulaire 902-499-0426

Cindy gère les finances du **SIP**, rend compte au conseil d'administration et s'occupe de l'approvisionnement.



**Meagan Spicer**  
Administratrice des réclamations

[meagan.spicer@sip.ca](mailto:meagan.spicer@sip.ca)

Bureau 902-480-2170

Cellulaire 902-430-9781

Meagan s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



School Insurance Program

**Urgences**  
**24 h sur 24/7 jours sur 7**  
**902-448-2840**

[www.sip.ca](http://www.sip.ca)



**Rebekah Tingley** CRM CIP  
Analyste de la gestion des risques et des assurances

[rebekah.tingley@sip.ca](mailto:rebekah.tingley@sip.ca)

Bureau 902-480-2172

Cellulaire 902-830-2178

Rebekah apporte un soutien à la gestionnaire des risques, travaille en étroite collaboration avec les souscripteurs par rapport à des questions liées à la gestion des risques et à la collecte des données relatives aux risques.



**Valencia Forrest**  
Administratrice des réclamations

[valencia.forrest@sip.ca](mailto:valencia.forrest@sip.ca)

Bureau 902-480-2174

Cellulaire 902-229-3262

Valencia s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



**Dawn Graves**  
Adjointe de direction

[dawn.graves@sip.ca](mailto:dawn.graves@sip.ca)

Bureau 902-480-2178

Cellulaire 902-719-7008

Dawn fournit un soutien administratif au personnel de bureau et travaille en étroite collaboration avec le directeur général.



### Coordonnées du bureau

Réception 902-480-2170

Sans frais 855-480-2170

Télécopieur 902-480-2179

Courriel [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)

Park Place II

Bureau 100

238A, avenue Brownlow

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 2B4

## Conseil d'administration

### Chris Grover

Président

Centre régional pour l'éducation Strait

### Tiffany Joudrey

Vice-présidente

Centre régional pour l'éducation South Shore

### Craig Crosby

Centre régional pour l'éducation Tri-County

### Lewis MacDonald

Centre régional pour l'éducation Cap-Breton-Victoria

### Pat Murphy

Centre régional pour l'éducation Vallée de l'Annapolis

### Meaghan Powell

Centre régional pour l'éducation Halifax

### Janine Saulnier

Conseil scolaire acadien provincial

### William Strubank

Nova Scotia Community College

### Jessi Taggart

Centre régional pour l'éducation Chignecto-Central

### Légalités

Le School Insurance Program détient la propriété exclusive et le droit d'auteur de l'information publiée dans **RiskWrite** et la fournit à ses souscripteurs à titre confidentiel et privilégié. Elle ne doit pas être copiée, transmise ou autrement fournie à une tierce partie sans le consentement écrit du **SIP**.

Disponible en anglais à [sip.ca](http://sip.ca).